

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Dix-septième séance – Mardi 16 octobre 2018, à 17 h 35

**Présidence de M. Eric Bertinat, président**

La séance est ouverte à 17 h 35 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *M. Sami Kanaan*, maire, *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno*, vice-présidente, *MM. Taimoor Aliassi, Stéphane Guex, Claude Jeanneret*, *M<sup>mes</sup> Christina Kitsos, Maria Vittoria Romano, M. Souheil Sayegh* et *M<sup>me</sup> Brigitte Studer*.

Assistent à la séance: *M<sup>me</sup> Esther Alder*, *MM. Guillaume Barazzone* et *Rémy Pagani*, conseillers administratifs.

### CONVOCATION

Par lettre du 5 octobre 2018, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mardi 16 octobre et mercredi 17 octobre 2018, à 17 h 30 et 20 h 30.

### **1. Exhortation.**

**Le président.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

### **2. Communications du Conseil administratif.**

Néant.

### **3. Communications du bureau du Conseil municipal.**

**Le président.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, veuillez prendre note des absences des magistrats: M<sup>me</sup> Sandrine Salerno sera absente aux deux séances d'aujourd'hui, M. Sami Kanaan est absent maintenant de 17 h 30 à 19 h 30 et M<sup>me</sup> Esther Alder sera absente demain, mercredi 17 octobre, de 17 h 30 à 19 h 30.

Nous avons reçu la lettre de démission du Conseil municipal de M<sup>me</sup> Amanda Gavilanes, avec effet aujourd'hui, mardi 16 octobre 2018, à 23 h. Nous donnons lecture de cette lettre.

*Lecture de la lettre:*

Genève, le 16 octobre 2018

Mesdames et Messieurs les conseillers administratifs  
et les conseillères administratives,  
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux  
et les conseillères municipales,  
Monsieur le président,

C'est avec émotion que je vous annonce ce soir ma démission du Conseil municipal de la Ville de Genève. Après trois années et demie passées à siéger à vos côtés, j'ai en effet décidé de me consacrer à mon tout récent mandat auprès du Grand Conseil.

Durant cette période, j'ai énormément appris et évolué. Je remercie chacune et chacun d'entre vous pour les débats et discussions que nous avons pu partager. Je vous remercie également pour votre engagement politique constant et essentiel pour Genève. Si nous ne partageons pas toutes et tous les mêmes valeurs et opinions politiques, nous avons toutes et tous à cœur d'œuvrer pour le bien de la Cité. Loin de moi l'idée, toutefois, de dresser un portrait angélique de cette enceinte. Les rapports de pouvoir et les ambitions sont souvent source de blocages qui sont néfastes pour notre collectivité. C'est pourquoi il est indispensable de parvenir à dépasser ces clivages pour le bien-être des habitantes et habitants de notre ville.

Ces trois ans m'auront également permis de vivre «de l'intérieur» les problèmes rencontrés par de nombreuses femmes qui s'engagent en politique. Sexisme ordinaire, infantilisation, harcèlement sur les réseaux sociaux, intimidation, horaires incompatibles avec une vie familiale, et j'en passe. Choisir de faire de la politique constitue une lutte de chaque instant. Une lutte pour la dignité et le respect. Un acte militant en soi. Alors, je voulais vous dire, ce soir, Mesdames les conseillères administratives et municipales, toute l'admiration que j'ai pour vous. Pour votre engagement, pour votre parcours. Que vous vous revendiquiez comme féministes ou pas, que vous soyez de droite ou de gauche n'est pas la question. Vous vous êtes fait une place dans un monde d'hommes et vous y excellez. Vous êtes des modèles pour toutes les petites filles qui nous regardent aujourd'hui. Vous faites l'histoire des femmes de notre pays. Vous construisez l'avenir des femmes de demain.

Et vous êtes d'autant plus méritantes que rien, dans un système de milice comme le nôtre, ne favorise l'entrée des femmes ni ne pérennise leur présence. Regardez autour de vous: plus nous avançons dans la législature, plus l'assemblée se masculinise, les viennent-ensuite étant majoritairement des hommes. Cela nous enseigne une chose: quand on est une femme et qu'on accepte un mandat

politique, accomplir celui-ci jusqu'au bout a un coût: une charge mentale accrue et de nombreux sacrifices personnels et professionnels. S'il est difficile de lutter contre le plafond de verre, le plafond de mère semble avoir un effet rédhitoire sur les carrières politiques des jeunes femmes.

A cela vient s'ajouter le fait qu'il nous faut sans arrêt montrer que nous sommes compétentes, intéressées, intéressantes, là où de nombreux hommes ne font preuve que de dilettantisme et de suffisance. Là où de nombreux hommes ne sont jamais remis en question, nous craignons toujours d'être considérées comme des «femmes alibi». Comme s'il n'était pas légitime que nous évoluions dans les sphères du pouvoir et le revendiquions.

Aujourd'hui, je vais continuer mon engagement politique au Grand Conseil. Consciente de tous les obstacles que ma famille et moi avons déjà franchis pour que je puisse continuer à défendre mes idéaux et ceux de mon parti, je tenais à la remercier. Je tenais également à vous dire, Mesdames, qu'ensemble nous sommes fortes. L'avenir s'écrira au féminin!

*Amanda Gavilanes*

*(Applaudissements nourris.)*

**Le président.** Il est pris acte de cette démission. La prestation de serment du remplaçant de M<sup>me</sup> Gavilanes, M. Manuel Alonso Unica, aura lieu demain à 17 h 30. Je donne la parole aux conseillers municipaux et conseillères municipales qui souhaitent rendre hommage à notre collègue.

**M<sup>me</sup> Albane Schlechten (S).** Mesdames et Messieurs, chère Amanda, tout d'abord, je tiens à saluer nos camarades de Vernier et la brillante élection de Martin Staub à l'exécutif de cette commune dimanche dernier. *(Applaudissements.)* Mais... Il y a un «mais»! Comme pour toute bonne nouvelle, il y a toujours des inconvénients. Le point noir sur le tableau, c'est que cette élection nous fait perdre une camarade. Une camarade qui a de l'empathie, qui est tenace et qui a un grand sens de l'humour.

En effet, dès demain, Amanda, tu quitteras cette basse-cour du Conseil municipal pour te rendre dans une autre salle, à quelques mètres à peine d'ici à vol de canard – sachant que les canards ne volent pas très bien! Mais je suis convaincue que la lourdeur de cette nouvelle fonction ne va pas te clore le bec, bien au contraire! J'en profite également pour saluer ton courage, puisque tu as décidé de

te lancer à nouveau dans des études et de faire un master sur un sujet qui te passionne. Le Grand Conseil, le master et le petit Arthur, né il y a bientôt deux ans, ne te feront pas faiblir dans tes valeurs et tes ambitions.

Tu es bien la seule personne que je connaisse qui trouve des mélanges de spritz – je suis désolée de mal prononcer ce mot, c'est l'accent suisse alémanique qui me revient par moments... – déjà tout faits et faciles à emporter, pour le plus grand plaisir des participants aux caucus socialistes! Au nom du groupe socialiste et de sa section Ville de Genève, je te souhaite une belle suite et une bonne envolée vers tes nouvelles aventures. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Anne Carron (DC).** Chère Amanda, c'est à l'échelon cantonal que tu vas désormais poursuivre ton engagement politique. Au Parti démocrate-chrétien, nous ne pouvons que nous en réjouir avec toi et nous te félicitons chaleureusement de ton accession à la députation. Au Grand Conseil, plus encore qu'ici, tu auras l'occasion de t'investir notamment dans les thématiques sociales et féministes qui te sont chères et tu pourras donner la pleine mesure de tes convictions et de ton talent. C'est donc une phase intéressante – pleine de défis – de ta vie politique qui s'annonce. Nous te souhaitons le meilleur, chère Amanda, et transmets de notre part des bisous au petit Arthur. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini (Ve).** Encore un homme! Un homme qui nous a piqué, avec le plafond de maire, notre conseillère municipale adorable! Cela étant, Amanda, au nom des Verts, je suis extrêmement contente que tu arrives à la députation au Grand Conseil. Nous avons beaucoup parlé – ta lettre l'a relevé – de tes combats féministes. Il y a aussi un autre aspect: la pacifiste qui n'a jamais lâché prise. Dans ces périodes troubles, tu as toujours cru à la paix et tu t'es toujours battue pour cela. Ton combat va continuer en plus haut lieu, il sera difficile et nous te souhaitons bon vent. (*Applaudissements.*)

**M. Tobias Schnebli (EàG).** Amanda, c'est avec le grand regret de te perdre au Conseil municipal que je prends la parole. Des femmes comme toi, on en a besoin partout! Heureusement, tu vas continuer à t'engager au Grand Conseil. Ce que j'ai beaucoup apprécié pendant ton passage au Conseil municipal – mais je t'appréciais déjà avant, au sein du Groupe pour une Suisse sans armée (GSsA) – c'est ton indépendance d'esprit, ta liberté. Tu as l'esprit libre d'une femme qui combat pour ses convictions, même si cela heurte parfois la discipline de ton parti. Je peux te dire que j'en sais quelque chose... Je te souhaite vraiment de tout cœur de continuer tes combats de la même manière qu'ici, d'autant plus que tu siégeras au parlement de la République et canton de Genève.

C'est quelque chose que tu pourras faire valoir dans ton combat pour la liberté et la démocratie de la Catalogne, qui aimerait aussi – on l'a appris dernièrement – faire partie d'une république et non plus d'une monarchie. Ce serait bien le moment! Alors, merci encore pour tout ce que tu as fait ici parmi nous, Amanda, et bon vent! Je crois exprimer ici le sentiment de tout le groupe Ensemble à gauche. Merci! (*Applaudissements.*)

**Le président.** Je vous remercie pour vos interventions. Un don d'honneur est remis à M<sup>me</sup> Gavilanes par notre première vice-présidente, M<sup>me</sup> Theubet. (*Applaudissements.*)

Je passe à la suite des communications du bureau. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous prie de bien vouloir respecter le protocole de sécurité de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) qui nous accueille et d'emprunter la porte d'entrée qui nous est réservée.

Je vous annonce que M<sup>mes</sup> et MM. Ariane Arlotti, Morten Gisselbaek, Maria Pérez et Tobias Schnebli ont communiqué leur démission du parti SolidaritéS. Ils siégeront désormais au sein du Parti suisse du travail, restant membres de la coalition Ensemble à gauche.

L'élection d'un représentant du Conseil municipal au conseil de fondation de la Maison internationale des associations / Fondation pour l'expression associative est reportée au mois de novembre prochain.

Le samedi 13 octobre dernier, le bureau du Conseil municipal a eu le plaisir d'assister à la cérémonie d'accueil des nouveaux habitants. Je remercie, entre autres, le Service des relations extérieures, le Service du Conseil municipal, ainsi que les autres services qui y ont participé.

Je vous annonce que nous diffuserons ce soir à 20 h 30 un film déjà projeté lors de la cérémonie de remise du label «Commune amie des enfants» du Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef), le 27 septembre dernier. Je remercie M. le conseiller administratif Kanaan de nous l'avoir transmis. Je rassure celles et ceux qui s'inquiéteraient de la durée de ce film: il ne dure pas plus de sept minutes.

Un courrier du Conseil administratif a été transmis aux membres du bureau du Conseil municipal en date du 10 octobre 2018, les sollicitant pour qu'aucune prise à partie nominative envers les collaborateurs et collaboratrices de la Ville de Genève ne se reproduise en séance plénière ou de commission.

Enfin, je rappelle les objets liés: nous traiterons conjointement les rapports M-774 A et PRD-10 A; les rapports M-1215 A, M-1216 A et M-1209 A; les rapports M-1119 A et P-328 A; les résolutions R-221 et R-222.

#### **4. Prestation de serment de M<sup>me</sup> Véronique Latella remplaçant M. Olivier Wasmer, conseiller municipal démissionnaire.**

*M<sup>me</sup> Véronique Latella (LR) est assermentée. (Applaudissements.)*

**Le président.** Mesdames et Messieurs, nous allons maintenant nous pencher sur l'application de l'article 95 bis du règlement du Conseil municipal sur les renvois en commission. Vous avez reçu la liste des objets concernés, il y en a un certain nombre; ce sera long, malheureusement, j'en suis désolé. Je rappelle que vous devez voter simplement par oui ou par non. Pour les propositions des conseillers municipaux, je donnerai chaque fois la position du bureau après consultation des chefs de groupe; à vous de la valider ou pas.

**M. Jean-Charles Lathion (DC).** Vous parlez d'une liste, Monsieur le président... Moi, je ne l'ai pas reçue!

*Une voix.* C'est les chefs de groupe qui l'ont reçue.

*M. Jean-Charles Lathion.* Ah? Mais à qui est-elle adressée? Je ne sais pas si tout le monde l'a et si je suis le seul à ne pas l'avoir mais, moi, je ne l'ai pas vue.

**Le président.** Dans ce cas, je continuerai à être d'une extrême souplesse et je traiterai ces points demain, en espérant que les chefs de groupe vous transmettront cette liste entre-temps, afin que vous puissiez apprécier en conséquence les questions qui vous seront posées lors du vote des renvois directs et que vous puissiez y répondre. Nous passons donc aux questions orales.

#### **5. Questions orales.**

**M. Jean-Philippe Haas (MCG).** Ma question s'adresse à M. Barazzone et elle est très simple. Cette année, Monsieur le magistrat, vous avez pris la décision d'organiser un marché de Noël au parc des Bastions. Il y a eu un appel d'offres. J'aurais voulu savoir si le cahier des charges pour l'attribution des stands aux commerçants comportait l'obligation du tri des déchets – contrairement à ce qui s'est

fait pour la mise à disposition des emplacements de la Fan zone de Plainpalais, par exemple. Le tri sera-t-il obligatoire au marché de Noël des Bastions?

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. M. Barazzone vous répondra demain.

**M. Emmanuel Deonna (S).** Les locaux de la Conférence universitaire des associations d'étudiants (CUAE), de la Commission de gestion des taxes fixes (CGTF) et de l'espace autogéré des étudiants de l'Université de Genève ont fait l'objet, il y a quelques heures, de graves déprédations. La Librairie du Boulevard, sise à la rue de Carouge, qui exposait dans sa vitrine des ouvrages d'histoire et d'éducation, a elle aussi subi une attaque. Ma question s'adresse à M. Barazzone et à ses collègues du Conseil administratif: les autorités de la Ville contacteront-elles l'Université de Genève et la Librairie du Boulevard pour exprimer leur solidarité? Prendront-elles des mesures en concertation avec les autorités cantonales – y compris la police – pour que de tels faits soient condamnés, ne se reproduisent plus et ne puissent plus se reproduire?

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Il vous sera répondu demain.

**M. François Mireval (S).** Ma question s'adresse soit à M. Pagani, soit à M. Barazzone, je ne sais pas auquel des deux. Il s'agit des mesures contre le bruit au boulevard Carl-Vogt et à la rue de l'Ecole-de-Médecine. J'ai été interpellé par quelques habitants de ce secteur qui m'ont demandé quels étaient les résultats de l'action annoncée il y a deux ans déjà par le conseiller d'Etat Maudet, sauf erreur de ma part. Il s'agissait d'utiliser des appareils mesurant le bruit toute la journée, le soir et la nuit. Depuis, nous attendons avec impatience les résultats et ils ne sont toujours pas là. D'où la question des habitants que je reprends ici: qu'en est-il des mesures contre les nuisances sonores dans ces deux rues?

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** En réalité, Monsieur le conseiller municipal, votre question a déjà été posée le mois dernier. Vous avez raison de souligner que c'est le Canton – soit le Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA) ou la Police du commerce et de lutte contre le travail au noir (PCTN), j'ai un doute – qui a imaginé cette période de test pour enregistrer les nuisances et émanations sonores dans ces rues. J'ai répondu,

la dernière fois, que le test n'était pas terminé. Mais sachez que je relancerai les autorités cantonales pour voir si elles peuvent nous communiquer, déjà à nous, ces résultats.

De manière générale, indépendamment de ce test, la police municipale continue à se rendre sur le terrain pour calmer le jeu notamment le soir, où les règlements sur la tranquillité publique doivent être respectés. Mais vous avez raison de souligner qu'il y a énormément de bruit! Nous comprenons la détresse de certains habitants, cependant il est très difficile d'éliminer complètement le bruit dans toutes ces rues où il y a énormément de bistrotts qui ouvrent en raison d'autorisations cantonales. La seule chose que l'on puisse faire, c'est essayer de calmer le jeu pour diminuer les nuisances autant que possible... La Ville ne peut pas faire de miracle, puisqu'elle ne dispose pas – je le répète – de l'instrument qu'est l'autorisation d'exploitation des établissements publics; elle ne délivre d'autorisations que pour les terrasses.

**M<sup>me</sup> Corinne Goehner-da Cruz (S).** Ma question s'adresse à M. Pagani. Elle concerne la buvette de la plaine de Plainpalais du côté de l'avenue du Mail, qui est fermée depuis de nombreux mois. Les usagers la regrettent beaucoup! Est-ce à cause des travaux? Pourquoi cette attente? Pourriez-vous nous dire s'il y a repeneur et quand la buvette rouvrira, Monsieur le magistrat?

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. C'est M. Barazzone qui vous répondra demain.

**M. Omar Azzabi (Ve).** Ma question s'adresse au maire de Genève, M. Sami Kanaan. Elle concerne la buvette du stade du Bout-du-Monde. Nous avons été approchés par les différents clubs qui utilisent ce stade et qui se plaignent que la buvette soit fermée depuis le mois de juin dernier. Nous aimerions savoir pourquoi, et pour quelle raison on n'a pas mis en place de solution alternative. Le Conseil administratif a-t-il l'intention de prendre l'initiative de relancer cette buvette? C'est un lieu important pour les membres des clubs sportifs.

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Le maire n'est pas là, mais on lui transmettra; je pense qu'il vous répondra demain.

**M. Guy Dossan (LR).** Ma question s'adresse à M. Kanaan – on la lui transmettra aussi... J'étais très surpris de voir que la Ville de Genève soutenait le festival Vernier sur Rock, qui se déroule exclusivement à Vernier. Combien d'argent

donnons-nous aux organisateurs de ce festival? Comment se fait-il que la Ville de Genève soutienne une manifestation qui se passe dans une autre commune? Est-ce pour remercier Vernier de faire la même chose avec la ferme Menut-Pellet?

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je pars de l'idée que M. Kanaan vous répondra demain.

**M. Daniel Sormanni (MCG).** Ma question s'adresse à M. Barazzone. Elle a trait à des problèmes de bruit et d'incivilité sur la Treille jusqu'à des heures indues: 2 ou 3 h du matin. Des habitants se sont déjà plaints à vos services, Monsieur le magistrat. J'aimerais savoir ce qui se passe, car il n'y a eu aucune intervention, évidemment! Rien n'a changé et le problème persiste jusqu'à des heures impossibles, cela dérange les habitants – oui, il y a des habitants dans ce quartier! J'aimerais savoir quand des mesures seront prises par la police municipale pour remettre de l'ordre sur la Treille la nuit.

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** Monsieur le conseiller municipal, vous avez raison de souligner qu'un certain nombre d'habitants – des amis communs à vous et à moi, d'ailleurs – nous ont alertés au sujet de ces nuisances sonores qui sont connues de la police municipale. C'est souvent des jeunes qui passent du temps sur la Treille à écouter de la musique, spécialement le jeudi, le vendredi et le samedi soir. Je le répète, la situation est connue de la police municipale, qui en a été informée. Je relancerai mes services pour voir s'ils peuvent renforcer les patrouilles. Sachez toutefois que la police municipale ne peut pas être partout à Genève au même moment, le soir! Il y a énormément de problèmes de nuisances sonores non seulement à cause des établissements publics, mais aussi de cette mode qui consiste à se réunir en bandes – de jeunes et de moins jeunes – dans différents quartiers de la ville.

**M. Michel Nargi (LR).** Ma question s'adresse à M. Pagani, puisqu'elle concerne les Minoteries et l'inscription d'une hypothèque légale sur ce chantier. Monsieur le magistrat, vos services ont attribué des mandats de gré à gré à certaines entreprises pour ne pas interrompre les travaux; or il s'est avéré que l'une d'elles a dû arrêter le travail pour cause de non-conformité par rapport au règlement quant à certaines charges ou cotisations. Ma question est la suivante: quels sont les critères d'attribution de ces mandats et de quelle manière contrôlez-vous qu'ils sont respectés? La méthode employée actuellement n'a pas l'air d'être efficace...

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je suis très au courant de la problématique soulevée, puisque j'ai déjà été interpellé à ce sujet et que j'ai répondu à ces questions de manière tout à fait précise la semaine dernière. Nous sommes en litige – en grave litige! – avec l'une des entreprises qui travaillaient sur le chantier des Minoteries. Je répondrai plus exactement demain, car des aspects juridiques sont en jeu.

**M. Gazi Sahin (EàG).** Ma question s'adresse probablement à l'ensemble du Conseil administratif. Elle concerne la liberté de la presse ici et ailleurs. Au mois de septembre dernier, la jeune journaliste Viktoria Marinova a été tuée en Bulgarie et un journaliste saoudien mondialement connu a été tué en Turquie. Dans un cas comme dans l'autre, ces meurtres sont inacceptables. C'est grave, très grave! Ici, dans notre république, autour de la problématique des révélations de Pierre Maudet des journalistes ont été licenciés, forcés de démissionner ou condamnés au silence. C'est très grave, une fois encore!

Je n'entrerai pas dans les détails. Nous pensons, à Ensemble à gauche, que la liberté de la presse est un droit inaliénable – où que ce soit et pour qui que ce soit. Nous devons absolument le défendre! Ma question est donc la suivante: quand les autorités de la Ville internationale de Genève réagiront-elles publiquement, d'une manière ou d'une autre, pour dénoncer ces événements et défendre la liberté des médias?

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Il vous sera répondu demain.

**M. Pierre de Boccard (LR).** Ma question s'adresse à M. Kanaan. Elle concerne le stade de Richemont. Deux clubs de hockey sur gazon, les Black Boys et Servette, ont envoyé une lettre au Service des sports au sujet de la fermeture de la buvette du stade à 22 h. Auparavant, elle fermait à 23 h et les hockeyeurs, après la fin des entraînements à 21 h 15 ou 21 h 30, pouvaient y profiter de l'ambiance autour d'un verre et dîner ensemble. Ce n'est plus possible maintenant qu'elle ferme à 22 h. Ces deux clubs ont donc écrit au Service des sports il y a une année, mais ils n'ont reçu aucune réponse. J'aimerais savoir ce qu'il en est: le Service des sports répondra-t-il à cette lettre et à la demande de fermeture de la buvette à 23 h, pour maintenir une certaine ambiance et une culture festive au sein des clubs?

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. M. le maire vous répondra sans doute demain.

**M. Tobias Schnebli** (EàG). Ma question s'adresse à M. Barazzone. Cela fait aujourd'hui une année, un mois et trois jours que plusieurs conseillers municipaux ont déposé la question écrite QE-482 demandant si la Ville de Genève entendait défilé au côté d'associations qui glorifient les guerres coloniales et fascistes en Europe. On nous a assuré qu'une réponse nous serait donnée après enquête. Aujourd'hui, c'est la dernière séance plénière avant la cérémonie concernée et nous aimerions savoir quand nous recevrons une réponse à cette question écrite déposée il y a plus d'une année. Je rappelle que, d'après le règlement du Conseil municipal, elle aurait dû faire l'objet d'une réponse du Conseil administratif à la séance suivant son dépôt... Cela fait treize mois qu'on attend!

**Le président.** Monsieur le conseiller municipal, je vous remercie pour le rappel de cette clause réglementaire qui n'est pas souvent respectée. Votre question n'est pas la seule pour laquelle la réponse n'est pas donnée dans les délais imposés par le règlement du Conseil municipal!

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** Merci pour votre question, Monsieur Schnebli. Je vous avais promis une réponse et je peux vous la donner aujourd'hui. Plus exactement, je vais vous lire une partie de la réponse que nous vous adresserons par écrit très prochainement, puisque ce point est prévu demain à l'ordre du jour de la séance du Conseil administratif. Il s'agit donc de la cérémonie de Mon-Repos à la mémoire des soldats de Genève morts au service de la patrie.

Je viens de consulter mes collègues Pagani et Alder, qui m'ont donné leur accord avec ce que je vous lis maintenant: «A l'issue de la Seconde Guerre mondiale, la période 1939-1945 fut ajoutée sur le monument, la cérémonie évoluant pour commémorer tous les soldats morts au service du pays. A l'appui de leur question écrite, les auteurs – dont vous faites partie, Monsieur Schnebli – relèvent la présence dans le défilé de certains corps militaires étrangers en uniforme, notamment italiens et français, qui seraient associés à des crimes de guerre commis durant la guerre d'Espagne, la campagne d'Abyssinie, la Seconde Guerre mondiale et la guerre d'Algérie.

» Approchés à ce sujet, et sensibilisés à l'émotion que la présence de ces formations peut susciter auprès d'une partie de la population locale, les organisateurs de la cérémonie, désireux de ne susciter aucune polémique auprès de la population, ont décidé de ne plus les associer à cette cérémonie, et ce dès la commémoration prévue en novembre 2018. De manière générale, la présence de troupes étrangères lors de la cérémonie s'inscrit dans un esprit de collaboration, voire de réconciliation, que l'on constate en d'autres défilés militaires. Par

exemple, on peut penser aux troupes allemandes qui ont défilé le 14 juillet 1994 sur les Champs-Élysées, cinquante ans après qu'elles eurent occupé la France et commis dans ce pays et en Europe les crimes que l'on sait.

» S'agissant de la participation au défilé de la police municipale, des sapeurs-pompiers et des sapeuses-pompières, leur présence s'explique par leur rôle essentiel dans l'activité de protection de la population. C'est le seul moment de l'année qui voit leur engagement à cet effet officiellement reconnu et valorisé auprès de la population. Ces corps seront donc représentés lors du défilé qui aura lieu le 11 novembre prochain au parc Mon-Repos.»

Voilà, on va continuer à examiner la situation avec bienveillance, dans la mesure où les éléments polémiques qui étaient invités auparavant à cette cérémonie ne le seront plus. J'espère avoir ainsi répondu à votre question, Monsieur Schnebli.

**M. Jacques Pagan** (UDC). A la place du Molard, mon attention a récemment été attirée par un grand panneau lumineux de la Ville indiquant le nombre de mégots trouvés dans nos rues à partir du mois de septembre – je ne me rappelle pas la date exacte. Cela se chiffre par millions! Mes questions, qui s'adressent à M. Barazzone, sont les suivantes: combien nous coûte cette petite plaisanterie que sont ces tableaux lumineux? Comment pouvez-vous nous garantir que le chiffre indiqué est exact?

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je veux bien être responsable de tout, mais quand même! En ce qui concerne le panneau de la campagne anti-mégots, c'est peut-être mes services qui l'ont installé, mais la responsabilité du contenu des informations données incombe à M. Guillaume Barazzone. J'estime donc qu'il faut qu'il y réponde.

**Le président.** Il vous sera répondu demain, Monsieur Pagan.

**M<sup>me</sup> Fabienne Beaud** (DC). Ma question s'adresse à M. Pagani. Elle concerne les futurs travaux programmés pour le mois de janvier 2019 à la rue de Carouge. J'aimerais savoir si une coordination sera mise en place entre les Services industriels de Genève (SIG) et la Ville, afin d'éviter qu'il n'y ait trop de nuisances pour les habitants de cette rue qui, depuis une année et demie, subissent déjà les travaux des Transports publics genevois (TPG).

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** J'ai déjà été interpellé concernant la rue de Carouge. Soit on la fermait pendant deux mois comme on l'a fait à la rue de la Croix-Rouge et les habitants en subissaient les conséquences – non seulement eux, mais aussi les gens qui ont le plaisir de circuler en tram –, soit on échelonnait les phases du chantier. Nous n'avons pas choisi l'option de la fermeture complète. Mais dès lors que l'on met en place un chantier par phases, on en arrive toujours à des situations assez ubuesques: changements fréquents, petits travaux à réaliser au fur et à mesure... C'est un processus qui dure extrêmement longtemps. Je prie les habitants de la rue de Carouge de nous en excuser. Et je vous réponds que oui, Madame la conseillère municipale, il y a une coordination, mais il y a aussi des mesures de chantier à prendre qui causent des désagréments à long terme. Je le regrette, mais c'est comme ça!

**M. Alain de Kalbermatten (DC).** Ma question s'adresse à M. Pagani. Elle concerne la plaine de Plainpalais. A la mi-décembre, je crois, aura lieu la fin du chantier. Cependant, à ce que j'ai pu voir sur les plans qui nous ont été présentés en commission durant les travaux, il manque quelques secteurs. Alors, considère-t-on la plaine de Plainpalais comme terminée ou nous soumettez-vous des propositions pour faire les retouches manquantes et véritablement finir cet aménagement, Monsieur le magistrat?

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, pour moi, la plaine de Plainpalais est terminée. Je me suis engagé très clairement devant le Conseil municipal, parce qu'on me reprochait de saucissonner les travaux, et j'ai dit que la phase ultime était bien la phase ultime! Toutefois, il est vrai que depuis plusieurs étés les arbres qui subsistent deviennent très rapidement décrépits, notamment du côté de la rue de l'Ecole-de-Médecine. En ce qui me concerne, j'ai pris devant le Conseil municipal l'engagement de terminer les travaux, mais je laisse le soin à ce même Conseil municipal – car vous avez les outils légaux pour le faire, Mesdames et Messieurs – de m'inviter ou d'inviter l'administration à essayer de remédier à ce phénomène qui a surgi depuis que nous avons commencé à transformer ce lieu en un espace public de qualité. En effet, depuis dix ans, il a subi un certain nombre de désastres climatiques.

**M. Simon Brandt (LR).** Ma question s'adresse à M. Sami Kanaan. J'ai eu vent du fait que, en raison de nouvelles réglementations, certaines associations sportives qui demandaient à louer des abris de la protection civile (PCi) pour loger des équipes visiteuses, par exemple, ou simplement entreposer du matériel,

## Questions orales

ne pouvaient plus le faire. On leur a dit que cela posait un problème de sécurité. J'aimerais savoir pourquoi. Et s'il n'est plus possible pour ces associations de louer des abris PCi, le département de la culture et du sport a-t-il des solutions de rechange à leur proposer?

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** Pour répondre à la première partie de la question, je confirme qu'en raison de normes de sécurité on ne peut plus forcément accueillir d'équipes sportives dans les abris PCi. En ce qui concerne la deuxième partie de la réponse, je laisserai mon collègue Sami Kanaan voir s'il a éventuellement des solutions de remplacement à proposer, étant précisé que mon département s'occupe de la protection civile et non des problématiques sportives.

**M<sup>me</sup> Delphine Wuest (Ve).** Ma question s'adresse à M. Barazzone. En passant au boulevard des Tranchées dimanche dernier, j'ai été surprise de voir une entreprise privée gérer la circulation pendant les travaux. Après avoir recherché des bénévoles pour donner un coup de main au Service des espaces verts (SEVE), la Ville mandate-t-elle des privés en matière de circulation? Serait-on face à un cas d'*outsourcing*, à une privatisation ponctuelle ou bientôt généralisée de ce genre de services?

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** En ce qui concerne la sécurité, il n'y a aucun contrat d'*outsourcing*. On n'externalise absolument aucune charge, tâche ou compétence de la Ville dans ce domaine. En revanche, s'agissant des chantiers, je laisserai mon collègue Rémy Pagani répondre. Monsieur le conseiller administratif, la conseillère municipale des Verts demande si des entreprises privées ont été mandatées – notamment pour assurer la sécurité – dans le cadre des travaux au boulevard des Tranchées. J'ai répondu que, pour ce qui est de la police municipale, on n'externalisait aucune tâche de sécurité au sens général du terme. Je vous laisse intervenir au sujet des travaux, si vous avez la réponse.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Je rappelle le principe que nous suivons. Prenons l'exemple du Grand Théâtre, un sujet qui nous préoccupe tous: nous commençons maintenant à faire entrer le personnel de l'institution dans les locaux de la place de Neuve, avec machines et ordinateurs évidemment. Dans ce cadre, nous payons un agent de surveillance de Securitas SA depuis quelques jours pour faire une ronde régulière la nuit. Même si la conseillère municipale qui

nous a interpellés considère que c'est là une privatisation, pour ma part, je ne le pense pas.

*Une voix.* On parle de la circulation!

*M. Rémy Pagani, conseiller administratif.* Je n'ai à ce jour signé aucun contrat relatif à la privatisation de quoi que ce soit pour des agents de sécurité chargés de la circulation. Je vois à quoi vous faites allusion, Madame Wuest: aux chantiers menés par la Direction générale des transports (DGT). Je me souviens effectivement qu'à la place des Vingt-Deux-Cantons, par exemple, pendant une certaine période, du personnel d'une entreprise privée a réglé la circulation. Cela ne relève cependant pas de la municipalité, mais du Canton.

**M<sup>me</sup> Maria Pérez** (EàG). Ma question s'adresse au Conseil administratif. Au préalable, Monsieur le président, je vous prie de prendre note du fait que j'attends toujours une réponse claire de M. Kanaan à la question que j'ai posée la dernière fois au sujet de potentiels voyages privés payés par des tiers dont aurait bénéficié le Conseil administratif; je voulais aussi savoir qui, parmi les membres de l'exécutif, était concerné.

Ma question d'aujourd'hui a trait à un événement qui a eu lieu au Palais Eynard au mois de mai 2017. J'aimerais des précisions à ce propos. Il s'agissait apparemment de fêter le dépôt d'un fonds d'Abou Dabi dans une banque genevoise ou autre. Je voudrais savoir s'il est courant que ce genre d'événements se déroulent au Palais Eynard et qui a payé celui-là. Est-ce la Ville de Genève? Aurait-elle pu servir de médiatrice dans ce transfert?

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. Je pense que c'est M. Kanaan ou M<sup>me</sup> Salerno qui pourront vous répondre et j'espère que ce sera fait demain.

**M<sup>me</sup> Yasmine Menétrey** (MCG). Ma question s'adresse à M. Pagani. Monsieur le magistrat, des locataires m'ont contactée, car ils ont été informés par d'autres habitants du quartier de l'avenue de France que leur rue allait changer de nom. Malheureusement, les locataires des 21, 21A et 21B de cette même rue n'ont pas reçu votre courrier à ce sujet, qui date du mois d'avril dernier. Seuls l'établissement médico-social et l'espace de quartier concernés ont été mis au courant, mais pas les habitants de ces trois allées. Je souhaite savoir pourquoi.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Si mes souvenirs sont exacts, je crois qu'il s'agit d'une prolongation de la rue Kazem-Radjavi. En effet, on n'aime pas trop les rues coupées en deux! Avant, il n'y avait pas de circulation sur ce tronçon qui longe la voie de chemin de fer; on a donc prolongé la rue Kazem-Radjavi. Malheureusement, il y a peut-être eu des oublis en matière d'information... On met des tous-ménages dans les boîtes aux lettres, mais il y a parfois des oublis. Je prie les personnes concernées qui ont vu leur adresse personnelle changer de nom de bien vouloir nous en excuser – mais je ferai observer qu'elles l'ont constaté elles-mêmes! Nous essaierons de leur envoyer une lettre d'excuse pour réparer cet impair.

**M. Alfonso Gomez (Ve).** Ma question s'adresse à M. Pagani et s'inscrit dans la suite de celle que nous avons posée la dernière fois sur les travaux au boulevard des Tranchées. Apparemment, à ce jour, aucune mesure transitoire n'a été prise à cet endroit pour renforcer la protection des piétons et des cyclistes pendant la durée du chantier et aucun contrôle n'est effectué dans ce sens. Il existe une motion votée par le Grand Conseil, la M 2292, qui demande justement la prise de mesures pour une «amélioration de la sécurité des cyclistes et des piétons lors des modifications de circulation liées aux chantiers». Dans le cas précis, c'est le Grand Conseil qui est concerné, mais cette problématique touche évidemment toutes les entités publiques. Il s'agit ici de modifications de trajets extrêmement importants! Concrètement, j'aimerais savoir si des mesures ont été prises au boulevard des Tranchées et, si non, pourquoi, sachant que des pistes cyclables ont disparu sur ce tronçon.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai transmis par écrit ma réponse à la personne – je crois que c'était une conseillère municipale – qui m'a interpellé à ce sujet il y a exactement deux semaines. Elle me demandait si l'un des trottoirs réduits par le chantier resterait définitivement ainsi. J'en profite pour répéter que non: le trottoir du début du boulevard des Tranchées ne restera pas réduit.

En ce qui concerne la piste cyclable, nous n'avons malheureusement pas obtenu l'accord du précédent magistrat cantonal chargé de la faire passer sur le boulevard des Tranchées. Nous avons donc dû trouver un autre itinéraire. Aujourd'hui, il y a un nouveau magistrat qui se penchera à nouveau sur cette problématique, car nous avons plaidé auprès de lui en faveur du rétablissement de la piste cyclable sur le boulevard des Tranchées.

Quant aux travaux, c'est des travaux! Je comprends que M. Gomez exprime son inquiétude pour le parcours des piétons, mais j'ai demandé que celui-ci soit

sécurisé et je crois bien que cela a été fait. Si tel n'est pas encore le cas, c'est une question de jours.

Voilà ma réponse. En principe, la piste cyclable modifiée pendant les travaux devrait être remise au boulevard des Tranchées – selon mes informations – dès le rétablissement complet de la circulation sur cet axe.

**M<sup>me</sup> Ariane Arlotti (EàG).** J'ai posé une question il y a plus de quatre mois, à laquelle je n'ai pas eu de réponse. Je la répète donc à l'intention de l'ensemble du Conseil administratif. La Ville de Genève est désormais attentive à son empreinte écologique. Ma question concerne plus précisément les eaux usées des grandes institutions et des complexes urbains genevois. La dernière fois, j'avais cité deux exemples importants dont celui des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), réputés – plus que les autres – pour déverser beaucoup de micropolluants dans les eaux, notamment à cause des traitements médicamenteux utilisés quotidiennement. J'avais demandé si les HUG étaient équipés de filtres particuliers ou si on laissait la station d'épuration des eaux usées (STEP) gérer cela.

Je mentionnerai également un autre complexe important: le centre sportif des Vernets. Sachant que les responsables des piscines déversent chaque année le contenu des trois bassins – celui de 50 m, celui de 25 m et la pataugeoire – directement dans l'Arve au moment des grands nettoyages annuels, comme cela s'est fait récemment au mois de septembre, quelles sont les conséquences pour ce fleuve et son biotope de l'afflux direct de plusieurs milliers de mètres cubes d'eau chlorée?

Face à cette problématique, quels efforts fait la Ville – également auprès des employés et des usagers de la piscine – étant donné que le centre sportif des Vernets ne travaille pas qu'avec des produits biodégradables pour les nettoyages? Concrètement, quel est l'impact environnemental des grosses institutions et des complexes urbains de la Ville de Genève en matière d'eaux usées?

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Je répondrai d'abord à la question la plus simple, car vous m'en avez en fait posé deux, Madame Arlotti. La plus simple concerne les eaux usées de la piscine des Vernets et les produits de nettoyage utilisés. On est soumis à une législation très stricte en ce qui concerne leur utilisation; c'est donc sous contrôle, si j'ose dire.

Quant au chlore au centre sportif des Vernets, comme d'ailleurs dans l'ensemble de nos piscines municipales publiques, je vous informe que, depuis un certain nombre d'années, nous avons réduit drastiquement son utilisation – je crois d'ailleurs que le Conseil municipal a bien voulu voter une proposition

dans ce sens – en installant un système d’assainissement de l’eau par rayons laser. Enfin, c’est un peu compliqué à expliquer! Toujours est-il que les micro-organismes qui subsistaient dans l’eau avant et qui devaient être détruits par le chlore de manière massive ne nécessitent plus un tel traitement, puisque ce système atteint un taux d’assainissement d’au moins 60%. L’eau est donc beaucoup moins chlorée, ce qui permet – sous contrôle du Canton et du service sanitaire idoïne, évidemment – d’autoriser le déversement de l’eau dans l’Arve.

En ce qui concerne les micropolluants médicamenteux, ils proviennent non seulement des HUG, mais aussi des gens qui jettent malheureusement leurs médicaments périmés dans les toilettes – ce qu’il ne faudrait pas faire. Et même s’ils les ingèrent, ces substances finissent dans les toilettes. La STEP d’Aire est parfaitement outillée pour gérer ce genre de problèmes, la responsabilité en revient donc aux Services industriels de Genève (SIG). Nous en discutons il y a moins d’un mois au conseil d’administration des SIG. Il est très difficile de suivre l’évolution de tous les médicaments pour adopter des stratégies de combat contre les micropolluants, mais c’est l’une des préoccupations des SIG. Presque chaque année, ils doivent réinventer des filtres pour ne pas déverser ce type de micropolluants dans la nature.

**M. Pierre Gauthier** (HP). Ma question s’adresse au Conseil administratif *in corpore*. Depuis plusieurs années, la population genevoise s’est mobilisée pour sauver le cinéma Plaza, une salle de spectacle qui a un caractère patrimonial absolument exceptionnel. Due à l’architecte Marc-Joseph Saugey, la structure de la salle de cinéma est, elle aussi, techniquement exceptionnelle, notamment grâce au travail réalisé par l’ingénieur Pierre Froidevaux. Les personnes intéressées par cette question peuvent se référer à l’étude parue en automne 2017 dans le N° 141 de la revue *Alerte*, publiée par Patrimoine suisse Genève. Une initiative populaire pour sauver le Plaza est actuellement en cours de traitement et une pétition pourvue de plus de 11 000 signatures a été déposée. Malgré cela, il semble que le Plaza soit en passe d’être démoli.

Ma question au Conseil administratif *in corpore* est la suivante: interviendra-t-il auprès du Conseil d’Etat du Canton, qui est responsable du dossier, afin de surseoir à cette éventuelle démolition? Il s’agit là d’un joyau architectural; peut-être pourrions-nous attendre le résultat de la votation sur l’initiative bientôt soumise au peuple?

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, cela fait dix ans – et même plus – que nous nous préoccupons de sauver ce cinéma emblématique de Genève. Je rappelle à celles et à ceux

qui ne le situeraient pas qu'il est situé au bas de la rue de Chantepoulet. Le Plaza est vide depuis un certain nombre d'années – quinze ans, je crois. Malheureusement, une erreur a été commise, il faut le dire publiquement: une procédure a été engagée qui a fini au Tribunal fédéral, lequel n'a pas retenu ce cinéma comme élément patrimonial. Dès lors, notre combat n'a été que défensif.

Je me souviens d'être allé visiter le Plaza – je crois que c'était avec mon collègue Guillaume Barazzone – en vue d'essayer de le racheter. On a tout essayé, dans cette affaire! Et quand je dis «tout», c'est vraiment tout! On a essayé de trouver des personnes qui auraient pu le racheter aussi, afin que nous puissions l'acquérir; on a voulu lancer des études pour le transformer en théâtre, puisque nous avons besoin de salles aussi prestigieuses que celle-là. Malheureusement, pour toute une série de raisons techniques, financières et surtout juridiques, nous ne pouvons malheureusement que constater notre échec. Croyez bien que je le regrette profondément, Mesdames et Messieurs, car c'est un cinéma où nous avons passé notre adolescence à regarder des films... Enfin, c'est un bijou de notre collectivité qui va disparaître!

Je vous rappelle l'affaire du stade de Genève: une initiative avait été lancée pour ne pas le construire, or il est construit! Voilà dans quelle déconfiture on se trouve. Dans le cas du Plaza, c'est un peu la même chose: il y a deux processus différents qui ne coïncident pas dans le temps, à savoir celui des autorisations de construire et de démolir et celui de la procédure législative, dont j'ai bien peur qu'elle n'aboutisse pas. Je le regrette moi aussi. Notre détermination est évidemment de faire traîner les choses, mais je suis navré de dire que ces deux processus ne coïncideront malheureusement pas dans le temps.

**M. Didier Lyon (UDC).** Ma question s'adresse à M. Barazzone. Il m'a été rapporté par différents utilisateurs du parc des Bastions que des gens se permettaient de laisser une grande quantité de détritres et de bouteilles en PET sur les pelouses et sous les arbres. Que fera la Ville, au niveau de la Voirie et des agents de la police municipale (APM), pour remédier à cet amoncellement d'immondices en tout genre?

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** Merci de me poser cette question, Monsieur le conseiller municipal; je transmettrai les informations que vous me donnez là. J'ai pu constater la situation moi-même hier, en passant au parc des Bastions. La Voirie va renforcer ses contrôles, de même que la police municipale. Cependant, je le répète une fois encore: on ne peut pas être derrière chaque citoyen.

Nous continuerons aussi à faire un travail d'éducation et de sensibilisation, pour que les gens comprennent qu'il ne s'agit pas simplement de leur parc, mais du parc de tout le monde. Quand on est invité chez quelqu'un qui a un jardin, on ne laisse pas des papiers par terre. Il doit en être de même dans un parc qui appartient à tous, car il y a des gens qui n'ont pas la possibilité de partir en vacances ni d'aller très loin de chez eux – je pense notamment aux seniors. Les parcs sont des lieux de repos qui appartiennent à tout le monde et qui doivent être propres. Voilà donc ce qu'on va faire: on continuera de sanctionner, de nettoyer et de sensibiliser.

**M. Pierre Scherb** (UDC). Ma question s'adresse au conseiller administratif Barazzone. La loi sur les agents de la police municipale, les contrôleurs municipaux du stationnement et les gardes auxiliaires des communes (LAPM) charge les APM de la répression des infractions à la législation sur les étrangers. Il s'agit des articles 115 à 120 de la loi fédérale sur les étrangers (LEtr). Or j'ai l'impression qu'une bonne partie des 300 dealers qui quadrillent la ville de Genève ne sont pas en règle avec cette législation. J'aimerais donc savoir ce que fait la police municipale pour imposer le respect de la loi sur les étrangers et également pour émettre des interdictions de territoire, si nécessaire.

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** Pour répondre à la deuxième partie de votre question, Monsieur le conseiller municipal, la Ville ne peut pas prononcer des interdictions de territoire; c'est le Canton qui est habilité à le faire, sous certaines conditions prévues par la loi.

Je reviens à la première partie de votre question. Vous avez raison de mentionner que la police municipale est compétente pour constater des infractions à la loi sur les étrangers. Elle le fait régulièrement, notamment à l'occasion d'autres infractions. En revanche, le Conseil administratif a décidé en début de législature de ne pas se fixer comme priorité – vous savez qu'il y en a énormément, en Ville de Genève – de s'attaquer à la question de la loi sur les étrangers en tant que telle, car c'est principalement la tâche des autorités cantonales.

S'agissant du deal de rue, je rappelle que la police municipale, en vertu de la loi cantonale sur les APM, a la compétence de s'occuper des stupéfiants détenus par des gens en vue de leur consommation; en revanche, le trafic de drogue en tant que tel est principalement – voire presque uniquement – l'apanage de la police cantonale. Nos agents municipaux sont habilités à vérifier l'identité et à demander les papiers des personnes contrôlées par ailleurs pour d'autres infractions; mais le Conseil administratif, je le répète, a décidé en début de législature de ne pas mettre la priorité uniquement sur ce point de la loi sur les étrangers.

**M. Jean-Charles Lathion (DC).** J'ai remarqué que les travaux pour l'aménagement de la piste cyclable le long du quai Gustave-Ador ont commencé; ils sont liés à la réfection de toutes les canalisations. J'aurais souhaité apprendre de M. Pagani le délai de ces travaux. Quand tout sera-t-il terminé? A quoi les citoyens et les riverains doivent-ils s'attendre?

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. M. Pagani vous répondra demain.

**M. Rémy Burri (LR).** Ma question s'adresse à M. le maire Sami Kanaan. Elle concerne l'exposition «Chats» qui a lieu actuellement à la bibliothèque municipale de la Cité. J'ai pu voir quelques images qui frisent la pornographie – en tout cas, elles sont très suggestives. Je me demandais si M. Kanaan avait au moins pris la peine de s'intéresser à l'article 197 du Code pénal, qui traite en particulier de la pornographie.

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. M. Kanaan vous répondra demain. Je suppose qu'il faudra lui accorder un certain temps pour qu'il puisse répondre à toutes les questions orales qui lui ont été posées aujourd'hui.

**6. Proposition du Conseil administratif du 18 septembre 2018 en vue de l'ouverture:**

- **d'un crédit de 1 021 939 francs destiné à la mise en zone 30 km/h du quartier de Sécheron;**
- **d'un crédit de 1 363 000 francs destiné à la mise en zone 30 km/h du quartier de Vermont-Vidollet (PR-1320).**

**Introduction**

Conformément à la politique de mobilité et à la stratégie OPB de la Ville de Genève, la mise en zone 30 km/h entend pacifier le réseau des quartiers pratiquement sur son intégralité dans les dix prochaines années. Ces aménagements permettront une redistribution plus équitable de l'espace public dévolu aux circulations, cela en faveur des piétons et des cyclistes dont la sécurité et la convivialité des déplacements se trouveront renforcées par l'abaissement des vitesses pratiquées et les aménagements associés.

Dans ce contexte, les projets de zone 30 à Sécheron et Vermont-Vidollet répondent à ces objectifs tout en profitant des synergies liées à des mutations urbaines en cours ou à venir.

La zone 30 de Sécheron, comprise entre la zone ferroviaire de Cornavin à l'ouest et la rue de Lausanne à l'est, est constituée de trois poches de quartier distinctes séparées par la rue du Valais et l'avenue de France. Ces poches résidentielles constituent le cœur de Sécheron dont la qualification industrielle a été complètement transformée dans sa partie nord avec l'arrivée de la Maison de la paix, de la Maison des étudiants, du siège de Japan Tobacco International et du campus Biotech. Côté sud, l'arrivée du foyer de Sécheron instaure également une nouvelle dynamique. Globalement, c'est de nouveaux habitants et des nouveaux emplois qui insufflent la nécessité de reconsidérer les usages de l'espace urbain dans le quartier.

La zone 30 de Vermont, délimitée par la rue de Montbrillant à l'est, la rue Giuseppe-Motta à l'ouest et la rue du Grand-Pré au sud, s'inscrit dans une autre dynamique. Elle doit faire face à la mise en place prochaine des mesures d'amélioration de l'accessibilité au cœur d'agglomération décidées par le Canton. Ces mesures visent à fluidifier la circulation sur le réseau primaire de la petite ceinture Paix-Motta-Wendt-Lyon, et doivent s'accompagner d'aménagements limitant la percolation des véhicules cherchant à rejoindre Cornavin à travers la poche de quartier Vermont-Vidollet. Dans le cadre du réaménagement futur de la gare, la maîtrise du trafic à proximité est un facteur de réussite important.

La limitation du transit dans la poche de Vermont, tout en garantissant l'accès aux résidents, participe à ce principe. Par ailleurs, la mise en zone 30 de ce quartier est intégrée à la stratégie OPB de la Ville de Genève en tant que première mesure d'assainissement du bruit routier.

### **Exposé des motifs**

#### *Zone 30 de Sécheron*

L'ensemble des rues concernées appartient au réseau de quartier selon le plan directeur 2011-2014. L'affectation en zone 30 km/h du quartier est donc en totale adéquation avec la hiérarchie du réseau routier. Aucune modification du schéma de circulation n'est apportée dans le projet de mise en zone 30 km/h.

Les principes généraux suivants sont appliqués de manière systématique:

- l'aménagement de portes d'entrées de zone 30 standardisées, comportant trottoirs traversants ou passages piétons et miniseuils, totem et pictogramme zone 30;
- la généralisation de la priorité de droite aux carrefours internes avec la réalisation d'un marquage approprié (lignes de guidage et rappel du statut de la zone 30 km/h par des pictogrammes sur la chaussée);
- la généralisation des contresens cyclables dans les tronçons de rues à sens unique disposant de gabarits de circulation suffisants;
- la pérennisation des avancées de trottoirs actuellement en «marquages et potelets» et leur réalisation «en dur»;
- la réalisation d'avancées de trottoirs supplémentaires afin de raccourcir les traversées piétonnes et d'y améliorer la visibilité;
- la réalisation et la pose systématiques d'abaissements de trottoirs et d'éléments podotactiles au droit des traversées piétonnes;
- la distinction nette des cases deux-roues par rapport aux cases vélos. Pose d'arceaux supplémentaires pour le stationnement des vélos sur trottoir;
- le marquage systématique de pictogrammes 30 comme rappel de zone 30;
- le marquage systématique de pictogrammes Ecole aux abords des écoles.

Un rapport d'expertise préliminaire de mise en zone 30 a été établi conformément aux dispositions de l'ordonnance fédérale sur les zones 30 et les zones de rencontre. Une analyse détaillée des traversées piétonnes a également été effectuée, en vue de leur maintien et de l'optimisation des cheminements piétonniers, considérant notamment que le quartier comprend une école primaire, deux écoles privées et un cycle d'orientation. Cette analyse a été effectuée en concertation

Proposition: mise en zone 30 km/h des quartiers  
de Sécheron et de Vermont-Vidollet

avec le Service des écoles. Une étude du transit nord-sud à l'avenue Blanc a également été effectuée, concluant à la part relativement faible du trafic de transit dans le quartier et ne justifiant pas de modification du schéma de circulation.

L'analyse de l'accidentologie pour la période 2010-2014 met en évidence 57 accidents dont 21 survenus à l'intérieur du périmètre et 27 aux carrefours d'accès et à la rue du Valais. Les 21 accidents survenus à l'intérieur du périmètre sont pour la plupart sans gravité et liés à des manœuvres de stationnement.

Aucun problème de vitesse n'a été observé dans le périmètre.

### *Zone 30 de Vermont*

Le quartier est caractérisé au sud et à l'est par la présence de plusieurs écoles primaires ainsi que par de larges parcs urbains formant notamment un axe piédestre majeur entre Cornavin et le Petit-Saconnex. Le quart nord-est regroupe diverses organisations internationales et le centre sportif de Varembe.

Un rapport d'expertise préliminaire de mise en zone 30 a été établi conformément aux dispositions de l'ordonnance fédérale sur les zones 30 et les zones de rencontre. Une analyse détaillée des traversées piétonnes a été effectuée, en concertation avec le Service des écoles, en vue de leur maintien et de l'optimisation des cheminements piétonniers.

L'inventaire et le diagnostic de l'état actuel ont mis en évidence:

- la présence de nombreux générateurs de déplacements à pied et à vélo;
- des charges de trafic de l'ordre de 5000 à 7000 véhicules/jour à Vidollet et Vermont, et de 3000 vhc/jour à Baulacre;
- des vitesses V85 de l'ordre de 45 à 50 km/h à Vidollet et Vermont et de 40 à 45 km/h à Baulacre, juste inférieures à la limitation en vigueur;
- une accidentologie moyennement forte au carrefour Dunant-Vermont (objet d'une proposition de réaménagement);
- le classement de la rue du Vidollet en réseau secondaire, le reste du périmètre étant en réseau de desserte de quartier;
- le passage de trois lignes de bus urbaines (et deux noctambus) à travers le périmètre.

Les aménagements proposés en zone 30 traitent ce périmètre selon les principes suivants:

- l'aménagement de portes d'entrées de zone 30 standardisées, comportant trottoirs traversants ou passages piétons et miniseuils, totem et pictogramme zone 30;

- la généralisation de la priorité de droite aux carrefours internes avec la réalisation d'un marquage approprié (lignes de guidage et rappel du statut de la zone 30 km/h par des pictogrammes sur la chaussée);
- l'équipement des traversées piétonnes avec des refuges de 2 m de largeur;
- la réalisation et la pose systématiques d'abaissements de trottoirs et d'éléments podotactiles au droit des traversées piétonnes;
- le marquage systématique de pictogrammes 30 comme rappel de zone 30;
- la modération extensive «TPG compatible» par marquage de stationnements alternés, et seuils à 5% sur l'ensemble du périmètre permettant un usage par les transports en commun;
- la modération forte à la rue Baulacre, avec croisements à vue et seuils à 10%.

Les chemins d'accès SIS, une analyse du transit ainsi que l'impact de la mise en zone 30 sur les circulations TPG ont également été effectués.

Les différentes propositions pour les deux projets de zone 30 font l'objet d'autorisations de construire actuellement en cours d'instruction. Ces deux plans ont été présentés en séance des usagers, en présence de Handicap Architecture Urbanisme (HAU), Actif-traffic, Mobilité piétonne, Genève-roule, Provélo, de l'ABAGE, de l'ATE et du TCS.

### **Programme et descriptif des travaux**

Les projets comprennent notamment les aménagements suivants, qui précisent les principes généraux:

#### **Zone 30 Sécheron – aménagements particuliers**

##### *Rue du Prieuré*

L'adaptation du marquage du stationnement permet de proposer davantage de cases deux-roues à cet emplacement stratégique, sans pénaliser le stationnement des voitures.

##### *Angle rue du Valais-avenue Blanc*

Le totem d'entrée en zone 30 est positionné à la rue du Valais. La correction du trottoir dans l'angle du carrefour permettra de modérer les vitesses en entrée dans l'avenue Blanc.

*Rue des Garages (tronçon Valais-Dentand)*

L'insertion de six cases de stationnement en épi permet de modérer ce tronçon rectiligne.

*Avenue Blanc (tronçon Dentand-Dejean)*

La suppression de deux cases de stationnement à l'amont du carrefour Blanc-Dejean permet de dégager la visibilité à l'approche de la priorité de droite nouvellement créée dans ce carrefour en T. L'espace libéré est investi par une avancée de trottoir dévolue au stationnement des vélos.

*Rue Moynier*

Le remplacement d'une case voiture par un module vélos permet d'améliorer la visibilité en sortie de la cour du N° 8.

*Avenue de Sécheron*

Le marquage d'un contresens cyclable permet de compléter le maillage cyclable. Ce tronçon permet notamment de relier la Perle du Lac avec la passerelle de la Paix au-dessus des voies CFF.

*Carrefour avenue Blanc-avenue de France*

L'avancée de trottoir de 70 cm améliore la visibilité sur la traversée piétonne pour les véhicules obliquant à droite depuis l'avenue de France.

*Carrefour avenue Blanc-avenue de Sécheron*

Ce lieu est le point de passage obligé des enfants fréquentant l'école privée sise de part et d'autre de ce carrefour par ailleurs régulièrement encombré par les véhicules des parents en dépose-minute. La surélévation et la pose de potelets doivent permettre de sécuriser l'endroit en empêchant le stationnement sur les trottoirs.

*Avenue Blanc (tronçon Sécheron-chemin des Mines)*

L'élargissement du trottoir au droit des N<sup>os</sup> 42B-44 permet de corriger un trottoir étroit et en dévers. La pose d'arceaux vélo complète l'aménagement.

3000

SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2018 (après-midi)  
Proposition: mise en zone 30 km/h des quartiers  
de Sécheron et de Vermont-Vidollet

L'insertion de trois cases de stationnement en épi au droit des N<sup>os</sup> 51-53 permet de modérer ce tronçon rectiligne. Cette mesure renforce le rétrécissement à cet endroit, et contribue à limiter le trafic de transit.

*Carrefour avenue Blanc-rue de Lausanne*

L'allongement du refuge central du passage pour piétons permet d'y poser le totem d'entrée en zone 30 sans masquer les piétons.

Les avancées de trottoirs et trottoirs traversants seront réalisées en béton type Ville de Genève. Toutes les traversées piétonnes seront équipées de bandes podotactiles.

**Zone 30 Vermont – aménagements particuliers**

*Rue Baulacre*

La modération intensive de cette rue exempte de circulations de transports collectifs et faisant le lien entre un quartier résidentiel, le parc Beaulieu et l'école des Cropettes est proposée. Des sinuosités et des rétrécissements d'une trentaine de mètres imposant le croisement à vue sont proposés. L'aménagement est compatible avec la charge de trafic.

Au sud du parc Beaulieu, le rétrécissement de chaussée permet de rétablir un trottoir de largeur adéquate au droit d'un mur de soutènement.

*Rue du Vidollet*

Côté sud, la création de deux trottoirs traversants au droit du parking privé situé entre les N<sup>os</sup> 9 et 23 permet de rétablir la continuité du trottoir.

Côté nord, la création d'un trottoir traversant élargi au droit du chemin De-Vincy permet de rétablir la continuité du trottoir, d'améliorer la visibilité en sortie du chemin et d'aménager un abribus.

Au droit du N<sup>o</sup> 2, le rétrécissement de chaussée permet de rétablir un trottoir de largeur adéquate.

En raison de la pente importante, la bande cyclable montante est exceptionnellement conservée en zone 30 entre la rue de Montbrillant et le N<sup>o</sup> 4.

*Rue de Vermont*

Côté ouest, la création d'un trottoir traversant au droit du petit parking privé situé entre les N<sup>os</sup> 5 et 15 permet de rétablir la continuité du trottoir.

*Chemin Louis-Dunant*

Côté sud, la création d'un trottoir traversant au droit du parking situé entre les N<sup>os</sup> 11 et 13 permet de rétablir la continuité du trottoir.

*Carrefour rue du Vidollet-rue de Vermont*

La surélévation du carrefour et création de quatre îlots permet de sécuriser les traversées piétonnes en ce carrefour central proche d'une école.

Les quatre îlots sont installés de manière asymétrique afin de permettre les mouvements de giration des bus articulés selon les itinéraires actuels (tourner-à-gauche et tourner-à-droite) ainsi que les mouvements de giration d'un camion d'une longueur de 11 m sur les autres mouvements.

*Carrefour Dunant-Vermont*

Le marquage de bandes polyvalentes colorées permet de réduire optiquement la largeur des voies de circulation tout en canalisant les véhicules au bon endroit et en libérant l'espace nécessaire au tourner-à-droite du bus N<sup>o</sup> 22.

Les avancées de trottoirs et trottoirs traversants seront réalisées en béton type Ville de Genève. Toutes les traversées piétonnes seront équipées de bandes podotactiles.

Au final, le bilan de stationnement après aménagement pour les deux zones est à l'équilibre.

S'agissant de créations de nouvelles zones 30, un bilan sera réalisé après mise en œuvre afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'aménagement. Les estimations ci-après intègrent sur la base d'un ratio les futures améliorations à apporter qui seraient identifiées lors du bilan.

**Estimation des coûts**

*Délibération I – zone 30 Sécheron*

Travaux de génie civil	
Installation de chantier	55 000
Démolition	36 000
Aménagement de surface	505 000
Mobilier urbain	72 000
Marquages et signalisation	71 000
Travaux de génie civil – Améliorations après bilan	74 000
Total	<u>813 000</u>

3002

SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2018 (après-midi)  
 Proposition: mise en zone 30 km/h des quartiers  
 de Sécheron et de Vermont-Vidollet

Honoraires	
Ingénieur transports	57 000
Ingénieur civil	66 000
Ingénieur géomètre, cadastration	5 000
Géotechnique, laboratoire	4 000
Héliographie	3 000
Total	135 000
Information publique et communication	9 000
Coût total HT de l'aménagement	957 000
TVA 7,7% (arrondi)	73 689
Coût total TTC de l'aménagement	1 030 689
Prestations du personnel en faveur des investissements 4% (arrondi)	41 250
Intérêts intercalaires: 2% (durée 14 mois)	12 000
Coût total TTC de l'opération	1 083 939
A déduire: crédit d'étude partiel, PR-1054/9 votée le 21.05.2014 (9 <sup>e</sup> PFI, N° 102.020.07)	-62 000
Délibération I – Total TTC net du crédit demandé	1 021 939
<i>Délibération II – zone 30 Vermont</i>	
Travaux de génie civil	
Installation de chantier	72 000
Démolition	41 000
Aménagement de surface	657 000
Mobilier urbain	85 000
Marquages et signalisation	114 000
Travaux de génie civil – améliorations	97 000
Total	1 066 000
Honoraires	
Ingénieur transports	50 000
Ingénieur civil	98 000
Ingénieur géomètre, cadastration	9 000
Géotechnique, laboratoire	9 000
Héliographie	5 000
Total	171 000
Information publique et communication	9 000
Coût total HT de l'aménagement	1 246 000
TVA 7,7% (arrondi)	96 000
Coût total TTC de l'aménagement	1 342 000

SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2018 (après-midi) 3003  
Proposition: mise en zone 30 km/h des quartiers  
de Sécheron et de Vermont-Vidollet

Prestations du personnel en faveur des investissements 4% (arrondi)	54 000
Intérêts intercalaires: 2% (durée 18 mois)	<u>21 000</u>
Coût total TTC de l'opération	1 417 000
A déduire: crédit d'étude partiel, PR-1054/9 voté le 21.05.2014 (9 <sup>e</sup> PFI, N° 102.020.07)	<u>-54 000</u>
Délibération II – Total TTC net du crédit demandé	1 363 000

### **Délai de réalisation**

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer après le vote du Conseil municipal. Leur durée est estimée à 8 mois pour la zone 30 Sécheron et à 12 mois pour la zone 30 Vermont.

La durée totale de l'opération est estimée à 14 mois pour la zone 30 Sécheron et à 18 mois pour la zone 30 Vermont, ce qui implique que des intérêts intercalaires doivent être pris en compte, et sont inclus dans le chiffrage de la présente demande de crédit. La date prévisionnelle de mise en exploitation est 2020.

### **Référence au 14<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2019-2030**

Pour les délibérations I et II, ces objets figurent au 14<sup>e</sup> PFI, en qualité de projets actifs chiffrés, sous le N° 102.605.28 pour un montant de 2 385 000 francs.

### **Budget de fonctionnement**

#### *Zone 30 Sécheron*

L'entretien et le nettoyage de cet aménagement seront assurés dans le cadre des budgets ordinaires des services de la Ville de Genève et nécessiteront une charge d'exploitation supplémentaire:

- de 1500 francs par année pour le Service Voirie Ville propre;
- de 6000 francs par année pour le Service aménagement, génie civil et mobilité;
- de 2000 francs par année pour le Service logistique et manifestations.

Ces montants seront à provisionner sur les budgets ordinaires de chaque service concerné de la Ville de Genève, soit le groupe 31.

3004

SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2018 (après-midi)  
Proposition: mise en zone 30 km/h des quartiers  
de Sécheron et de Vermont-Vidollet

*Zone 30 Vermont*

L'entretien et le nettoyage de cet aménagement seront assurés dans le cadre des budgets ordinaires des services de la Ville de Genève et nécessiteront une charge d'exploitation supplémentaire:

- de 2000 francs par année pour le Service Voirie Ville propre;
- de 13 000 francs par année pour le Service aménagement, génie civil et mobilité;
- de 3000 francs par année pour le Service logistique et manifestations.

Ces montants seront à provisionner sur les budgets ordinaires de chaque service concerné de la Ville de Genève, soit le groupe 31.

**Charges financières annuelles**

*Zone 30 Sécheron*

La charge financière annuelle nette de la délibération I, y compris l'étude préalablement votée comprenant les intérêts du taux de 1,5% et les amortissements au moyen de 10 annuités, se montera à 110 800 francs.

*Zone 30 Vermont*

La charge financière annuelle nette de la délibération II, y compris l'étude préalablement votée comprenant les intérêts du taux de 1,5% et les amortissements au moyen de 10 annuités, se montera à 147 800 francs.

**Validité des coûts**

L'estimation du coût est fondée sur les prix unitaires moyens du marché actuel des travaux de génie civil. Les coûts sont en valeur 2018.

Aucune hausse éventuelle des prix n'est comprise dans les montants présentés.

**Autorisations de construire**

La zone 30 Sécheron fait l'objet d'une requête en autorisation de construire N° DD 111323 en cours d'instruction.

La zone 30 Vermont fait l'objet d'une requête en autorisation de construire N° DD 111378 en cours d'instruction.

### **Adéquation à l'Agenda 21**

Le projet s'inscrit dans les objectifs de développement durable de la Ville de Genève. En améliorant la sécurité et le confort des déplacements pour les piétons et cyclistes, il contribue à encourager la marche et le vélo, dont les parts modales doivent augmenter. Les mesures de modération contribuent à l'atténuation des nuisances sonores émises par les véhicules en circulation. L'ensemble des mesures permet l'amélioration du cadre et de la qualité de vie au sein du quartier, avec des impacts positifs sur la santé et la sécurité des habitants et usagers.

### **Régime foncier**

Les parcelles sur lesquelles se situe le projet de la présente demande de crédit font partie du domaine public communal de la Ville de Genève et du domaine privé de la Ville de Genève.

### **Information publique**

Pour chacune des deux zones, un dépliant tous-ménages sera distribué avant le début des travaux au sein du périmètre concerné. Ce document contiendra des informations relatives aux travaux réalisés (lieu des interventions, durée du chantier, etc.) ainsi que le rappel des règles en vigueur dans les zones 30 km/h. Le contenu de ce dépliant sera adapté sur une affiche en grand format, disposée sur des panneaux mobiles, visibles aux endroits les plus passants du quartier. A la fin des travaux, une inauguration sera organisée dans chacune des deux zones.

### **Service gestionnaire et bénéficiaire**

Le service gestionnaire et bénéficiaire de ce crédit est le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité.

Le projet a été établi par le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité.

SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2018 (après-midi)  
Proposition: mise en zone 30 km/h des quartiers  
de Sécheron et de Vermont-Vidollet

**Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et  
planification des dépenses d'investissement (en francs)**

**Objets: mise en zone 30 Km/h des quartiers de Sécheron et de Vermont-Vidollet**

**A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS**

<i>Délibération I – zone 30 Sécheron</i>	Montant	%
Travaux de génie civil	813 000	75%
Honoraires	135 000	12%
Information publique et communication	9 000	1%
Frais financiers (y c. TVA)	126 939	12%
<b>Coût total du projet TTC</b>	<b>1 083 939</b>	<b>100%</b>
<i>Délibération II – zone 30 Vermont</i>	Montant	%
Travaux de génie civil	1 066 000	75%
Honoraires	171 000	12%
Information publique et communication	9 000	1%
Frais financiers (y c. TVA)	171 000	12%
<b>Coût total du projet TTC</b>	<b>1 417 000</b>	<b>100%</b>

**B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

**Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit**

**Délibération I – Service bénéficiaire concerné: AGCM**

**Délibération II – Service bénéficiaire concerné: AGCM**

<b>CHARGES</b>	Délibération I	Délibération II	Total
30 - Charges de personnel			
31 - Dépenses générales	9 500	18 000	27 500
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	110 800	147 800	258 600
36 - Subventions accordées			
<b>Total des nouvelles charges induites</b>	<b>120 300</b>	<b>165 800</b>	<b>286 100</b>
<b>REVENUS</b>	Délibération I	Délibération II	Total
40 - Impôts			
42 - Revenu des biens			
43 - Revenus divers (prise en charge entretien FIA)			
45 - Dédommagements de collectivités publiques			
46 - Remboursement FIA amortissements et intérêts			
<b>Total des nouveaux revenus induits</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement</b>	<b>-120 300</b>	<b>-165 800</b>	<b>-286 100</b>

SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2018 (après-midi)  
 Proposition: mise en zone 30 km/h des quartiers  
 de Sécheron et de Vermont-Vidollet

3007

**C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Délibération I – zone 30 Sécheron

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
<b>Année de vote du crédit par le CM: 2019</b>	300 000	0	300 000
<b>2020</b>	721 939	0	721 939
<b>Totaux</b>	<b>1 021 939</b>	<b>0</b>	<b>1 021 939</b>

Délibération II – zone 30 Vermont

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes y compris TVA déductible	Dépenses nettes
<b>Année de vote du crédit par le CM: 2019</b>	340 000	0	340 000
<b>2020</b>	1 023 000	0	1 023 000
<b>Totaux</b>	<b>1 363 000</b>	<b>0</b>	<b>1 363 000</b>

RÉCAPITULATIF

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
<b>Année de vote du crédit par le CM: 2019</b>	640 000	0	640 000
<b>2020</b>	1 744 939	0	1 744 939
<b>Totaux</b>	<b>2 384 939</b>	<b>0</b>	<b>2 384 939</b>

3008

SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2018 (après-midi)  
Proposition: mise en zone 30 km/h des quartiers  
de Sécheron et de Vermont-Vidollet

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les projets de délibérations ci-après.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 021 939 francs, destiné à la mise en zone 30 km/h du quartier de Sécheron.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 021 939 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude partiel voté le 21 mai 2014 de 62 000 francs (PR-1054, 9<sup>e</sup> PFI, N° 102.020.07), sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2019 à 2028.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION II*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 363 000 francs, destiné à la mise en zone 30 km/h du quartier de Vermont-Vidollet.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 363 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude partiel voté le 21 mai 2014 de 54 000 francs (PR-1054, 9<sup>e</sup> PFI, N<sup>o</sup> 102.020.07), sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2019 à 2038.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

**Le président.** Sans ouvrir le débat, je fais voter le renvoi direct de la proposition PR-1320 à la commission de l'aménagement et de l'environnement, comme le proposent le bureau et les chefs de groupe. Si vous votez non, Mesdames et Messieurs, je serai contraint d'ouvrir la préconsultation, comme cela a été décidé lors de la réunion du bureau et des chefs de groupe. Celles et ceux qui acceptent de renvoyer cet objet directement à la commission de l'aménagement et de l'environnement votent oui, celles et ceux qui veulent ouvrir la préconsultation votent non.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 37 oui contre 28 non.

*(Vives réactions dans la salle.)*

**Le président.** J'ai entendu certains d'entre vous manifester leur surprise à propos de ce vote. Je vous rappelle qu'il s'agit d'un renvoi direct en commission et que cela se fait sans débat.

*Une voix.* Mais non!

**Le président.** C'est oui ou c'est non! Le oui l'ayant emporté...

*(Vives réactions dans la salle.)*

**Le président.** Si vous n'êtes pas d'accord, ça ne fait rien! Le oui l'a emporté, cet objet est donc renvoyé à la commission de l'aménagement et de l'environnement. *(Remarque de M. Sormanni.)* S'il vous plaît, Monsieur Sormanni! Je vous demande de vous calmer! Je vous lis l'article 87 de notre règlement sur les renvois directs en commission: «Tout objet relevant des fonctions délibératives au sens de l'article 50 est renvoyé en commission sans débat.» Sans débat, Monsieur Sormanni! Mais oui! Ce qui me permet de passer au point suivant...

## **7. Proposition du Conseil administratif du 25 septembre 2018 en vue de l'ouverture d'un crédit de 645 000 francs destiné à l'étude de la rénovation de la ferme du parc Beaulieu et de ses annexes, à la création de locaux associatifs et au remplacement des serres existantes, sise rue Baulacre 3, parcelle N° 2634 du cadastre de la commune de Genève-Petit-Sacconnex, propriété de la Ville de Genève (PR-1321).**

### **Introduction**

La naissance du domaine agricole de Beaulieu remonte au début du XVIII<sup>e</sup> siècle avec la construction d'une maison de plaisance en rez de jardin et d'un bâtiment de ferme, entourés de vignes et de vergers. La propriété, qui atteignit sa taille maximale de 18 ha vers 1780, se transformera au fil des années pour adopter ses proportions actuelles en 1939, lors de l'achat par la Ville de Genève qui devient propriétaire du cœur du domaine d'une surface de 7 ha. Quelques années plus tard commence une campagne de construction d'un nouveau quartier résidentiel en périphérie sur des parcelles cédées et l'installation sur le site du

Service des espaces verts (SEVE) ainsi que l'aménagement d'un parc public. La maison de maître deviendra plus tard une école et la ferme sera agrandie et transformée mais elle gardera toujours sa vocation horticole.

Aujourd'hui, le SEVE et le Collectif Beaulieu (composé notamment de Pré-en-Bulle, Les Artichauts, Graines de ville) se partagent la ferme, le bâtiment annexe dit «*le rempotoir*» et les serres, en tentant d'intégrer les demandes du collectif en matière d'agriculture de proximité (plantages urbains, semis, vente, etc.) et les attentes propres du monde associatif ainsi que les besoins d'un service public de la Ville. De par sa situation, ce site reste néanmoins stratégique pour assurer la bonne gestion des espaces verts du quartier et proposer des animations en lien avec la nature au public.

Les divers utilisateurs développent des activités compatibles mais qu'il conviendrait de structurer. Ils ont donc débuté une collaboration dans le but de définir précisément leurs besoins, avec des demandes en surfaces utiles mais aussi en qualité des espaces, ce qui a abouti à une étude de faisabilité réalisée par la Direction du patrimoine bâti (DPBA) en 2017, étude qui motive la présente demande.

### **Contexte et historique de l'opération**

Suite à la libération du centre de production de Beaulieu par le SEVE en 2007, la Ville de Genève met les parties qui ne sont plus utilisées de ce site à la disposition de Pré-en-Bulle et d'associations à des fins d'animation de quartiers et de sensibilisation à la nature. Le SEVE maintient toutefois sur ce site ses équipes en charge de l'entretien du parc et des espaces verts du quartier. Des associations exploitent également les locaux afin de développer une petite production locale de bière, miel, graines, etc. Ces associations sont regroupées sous l'appellation Collectif Beaulieu.

Le SEVE et le Collectif s'efforcent de cohabiter dans la disposition actuelle du site mais la répartition des locaux ne permet pas le bon fonctionnement de chaque activité. En effet, il n'offre pas au SEVE un espace de travail clos et sécurisé et le Collectif ne dispose pas d'espaces de rencontre adaptés, les serres sont délabrées et pour certaines inutilisables.

Un processus de consultation attentif a été mené afin de permettre à la DPBA de mettre en place divers scénarios possibles et de convenir d'une alternative qui puisse satisfaire les diverses entités occupant le lieu.

### **Notice historique**

La dépendance principale de Beaulieu, dite la Ferme, date de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Renfermant à l'origine une grange-écurie, un pressoir et

un logement de fermier, elle témoigne de la vocation agricole du domaine. Cette dépendance a été augmentée en 1862 d'une serre-orangerie établie perpendiculairement au volume d'origine et pourvue de larges baies encadrées de roche et d'huisseries en serrurerie. Quant aux serres, elles ont été installées par la Ville de Genève entre 1946 et 1951 afin de regrouper les serres municipales de la rive droite.

Pour répondre à de nouveaux besoins, la ferme a été transformée en 1952. Affectée à des ateliers, entrepôts, garage et toilettes publiques, elle a été vidée de ses subdivisions internes; la charpente a été remplacée et une dalle de béton a été coulée. Si ces travaux ont largement entamé son intérieur, ce qui reste du bâtiment d'origine – volume et murs périphériques – présente un intérêt patrimonial, notamment par le lien qu'il entretient avec la maison de maître voisine. La serre-orangerie, qui nous est parvenue dans son état d'origine, mérite elle aussi d'être préservée et restaurée.

### **Réponses aux demandes du Conseil municipal**

Motion M-1078 «Une nouvelle vie pour le site horticole de Beaulieu».

Pétition P-308 «Pour une rénovation de l'ancien site horticole de Beaulieu» acceptée le 20 janvier 2016.

### **Exposé des motifs**

Les bâtiments vétustes du parc Beaulieu nécessitent une rénovation, notamment la ferme historique. Ces travaux seront l'occasion de valoriser ce patrimoine architectural et de proposer des locaux adaptés aux activités, tant municipales qu'associatives.

L'étude permettra d'évaluer l'ampleur des travaux et leur coût afin de procéder aux réfections et transformations nécessaires, notamment:

SEVE:

- adapter les locaux aux besoins du Service dans ce quartier;
- aménager la surface extérieure afin de rassembler les activités techniques et améliorer la sécurité du public.

Collectif Beaulieu:

- aménager un espace d'animation adapté à l'accueil du public;
- disposer d'un cadre de production horticole efficace.

## Description de l'ouvrage

### Situation actuelle

Le SEVE occupe le rez-de-chaussée et l'étage de la ferme. Le rez-de-chaussée comprend des ateliers, des vestiaires, un réfectoire ainsi qu'un garage. L'étage, surface non aménagée, sert de lieu de stockage. Ce service occupe également une partie du rempotoir qui est utilisé pour des bureaux, une salle de réunion et un dépôt. La surface totale occupée est de 590 m<sup>2</sup>.

Les associations occupent des locaux dans le bâtiment annexe ainsi que la petite surface au sous-sol du rempotoir, soit en tout 280 m<sup>2</sup>.

## Estimation des coûts

Le coût total de l'opération est estimé à ce jour à 8 200 000 francs TTC.

CFC	Libellé	Prix unitaire	Total arrondi
1	Travaux préparatoires		10 000
10	Relevés, études géotechniques		10 000
	100.1 Travaux de sondage	5 000	
	101 Relevés	5 000	
5	Frais secondaires et comptes d'attente		589 000
51	Autorisations, taxes		2 000
	511 Autorisations, gabarits, taxes	2 000	
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents		20 000
	524 Reproduction de documents, tirages, héliographies	20 000	
59	Comptes d'attente pour honoraires		567 000
	591 Architecte	413 000	
	592 Ingénieur civil	35 000	
	593 Ingénieur électricien	33 000	
	594 Ingénieur en CV et conditionnement d'air	45 000	
	595 Ingénieur en installations sanitaires	31 000	
	596.9 Ingénieur désamiantage	10 000	
	I. Coût total du crédit d'étude (HT)		599 000
	+ TVA 7,7%		46 000
	II. Coût total du crédit d'étude (TTC)		645 000

**Référence au 13<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2018-2029 (p. 58)**

Cet objet est inscrit, en qualité de projet actif, sous le N° 092.069.03 du 13<sup>e</sup> PFI 2018-2029, pour un montant de 650 000 francs.

**Budget de fonctionnement**

L'impact annuel sur le budget de fonctionnement ne sera pas modifié car aucune charge complémentaire n'est à envisager. Ces travaux sont destinés à rénover des locaux existants et améliorer le cadre de travail.

**Charges financières annuelles**

Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation.

Sinon, l'étude sera amortie en une annuité.

**Délai de réalisation**

L'étude pourra démarrer un mois après le vote du Conseil municipal, soit une fois le délai référendaire écoulé. Sa durée est estimée à une année.

**Régime foncier**

La parcelle N° 2634 (Genève – Petit-Saconnex) se trouve dans une zone de verdure et fait l'objet d'un PLQ (N° 28575) adopté le 13 septembre 1995.

**Services gestionnaire et bénéficiaire**

Le service gestionnaire est la Direction du patrimoine bâti.

Le service bénéficiaire est le Service des espaces verts.

**Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)**

**Objet: Etude de rénovation de la ferme du Parc Beaulieu**

**A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS**

	Montant	%
Relevés, sondages	10 000	1,3
Reproduction de documents	22 000	4,0
Honoraires	567 000	87,0
TVA	46 000	7,7
<b>Coût total du projet TTC</b>	<b>645 000</b>	<b>100,00</b>

**B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

*Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit*

**Service bénéficiaire concerné: Service des espaces verts**

<b>CHARGES</b>	Postes en ETP
30 - Charges de personnel	
31 - Dépenses générales	
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	
36 - Subventions accordées	
<b>Total des nouvelles charges induites</b>	
<b>REVENUS</b>	
40 - Impôts	
42 - Revenu des biens	
43 - Revenus divers	
45 - Dédommagements de collectivités publiques	
46 - Subventions et allocations	
<b>Total des nouveaux revenus induits</b>	
<b>Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement</b>	

**C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Années impactées	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Vote du crédit par le CM: 2019	245 000	0	245 000
2020	400 000	0	400 000
<b>Totaux</b>	<b>645 000</b>	<b>0</b>	<b>645 000</b>

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 645 000 francs destiné à l'étude de la rénovation et transformation de la ferme du parc Beaulieu et de ses annexes, à la création de locaux associatifs et au remplacement des serres existantes, sis rue Baulacre 3, parcelle N° 2634 du cadastre de la commune de Genève-Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 645 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en une annuité.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

**Le président.** Sans ouvrir le débat, je fais voter le renvoi direct de la proposition PR-1321 à la commission des travaux et des constructions, comme le proposent le bureau et les chefs de groupe.

**Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission des travaux et des constructions est accepté par 60 oui contre 6 non.**

**Le président.** Le bureau a décidé de surseoir au traitement du projet de délibération PRD-185, «Modification du règlement: pour une carte de prise de parole à points». Nous passons à l'objet suivant.

**8. Projet de délibération du 3 octobre 2018 de M<sup>mes</sup> et MM. Vincent Schaller, Maria Pérez, Eric Bertinat, Renate Cornu, Uzma Khamis Vannini, Daniel Sormanni, Pascal Spuhler, Jacques Pagan, Alain de Kalbermatten, Pascal Altenbach, Stefan Gisselbaek, Rémy Burri et Pierre Gauthier: «Pour un financement des camps de ski et autres camps scolaires par la Ville de Genève» (PRD-186)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

Considérant:

- l'arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017 qui confirme que toutes les activités organisées dans le cadre de l'école publique obligatoire doivent être gratuites;
- qu'en particulier, les parents ne peuvent pas être astreints à contribuer aux frais de sorties scolaires, d'excursions et de camps, dans la mesure où la participation de l'élève à ces événements est obligatoire;
- qu'une participation financière des parents, jusqu'à hauteur de 180 francs, peut être réclamée par le Département de l'instruction publique (DIP), pour les camps de ski et autres camps scolaires;
- que le Conseil d'Etat n'envisage pas de renoncer à cette participation financière pour des raisons de contraintes budgétaires;
- que le même Conseil d'Etat a opté pour une «astuce» qui consiste à rendre les camps de ski et les autres camps scolaires facultatifs, afin de pouvoir maintenir la participation financière des parents tout en respectant l'arrêt du Tribunal fédéral;
- qu'en conséquence de cette «astuce», les camps de ski et autres camps scolaires ne sont désormais plus obligatoires, mais seulement «fortement recommandés»;
- que cette manière d'envisager la mission de l'école publique obligatoire est inadmissible;

---

<sup>1</sup> Annoncé, 2967.

Projet de délibération: financement des camps de ski et camps scolaires

- que toutes et tous sommes convaincus que les camps représentent une plus-value exceptionnelle pour les apprentissages scolaires mais aussi culturels;
- que la Ville de Genève dispose d'ores et déjà d'une grande expérience dans l'organisation et le financement d'activités parascolaires et périscolaires;
- qu'aucun enfant ne saurait être privé de camps de ski et d'autres camps scolaires pour quelque raison que ce soit,

le Conseil municipal,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

*décide:*

*Article premier.* – Un crédit annuel de 2 millions de francs est ouvert au Conseil administratif de la Ville de Genève pour financer les camps de ski et les autres camps scolaires organisés dans le cadre de l'école publique obligatoire, et ce dès l'année 2018.

*Art. 2.* – Ce montant servira au financement des camps de ski et des autres camps organisés par les établissements scolaires situés sur le territoire de la Ville de Genève.

*Art. 3.* – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges dans le budget de fonctionnement 2018.

*Art. 4.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève.

*Art. 5.* – Le Conseil administratif est chargé d'entreprendre les démarches utiles auprès du Conseil d'Etat afin que ce dernier maintienne son obligation de participer aux camps de ski et aux autres camps scolaires.

**Le président.** Sans ouvrir le débat, je fais voter le renvoi direct du projet de délibération PRD-186 à la commission des finances, comme le proposent le bureau et les chefs de groupe.

Mis aux voix, le renvoi direct du projet de délibération à la commission des finances est accepté par 61 oui contre 7 non.

Projet de délibération: financement des camps de ski et camps scolaires

**Le président.** A présent, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je suspends la séance pendant quelques minutes. Je veux revenir sur le renvoi direct de la proposition PR-1320 en commission, car le vote que nous avons effectué tout à l'heure est jugé discutable. Je vous remercie de votre patience.

*(Suspension de la séance de 18 h 44 à 18 h 45.)*

**Le président.** Je reprends la séance. Après consultation avec le bureau, nous revenons à la proposition PR-1320. Je lis l'alinéa 3 de l'article 87 de notre règlement: «Le Conseil municipal vote sans débat le renvoi en commission, toutefois un conseiller municipal peut demander l'ouverture de la discussion. Sa demande est mise aux voix sans débat.» Je pars de l'idée que M. Sormanni a fait cette demande et je la soumetts au vote. Le Conseil municipal se prononce donc maintenant sur l'ouverture de la discussion sur la proposition PR-1320.

*Mise aux voix, l'ouverture de la discussion est refusée par 38 non contre 30 oui.*

**Le président.** Pour la bonne forme, je fais voter une nouvelle fois le renvoi direct de la proposition PR-1320 à la commission de l'aménagement et de l'environnement, en vous priant de m'excuser pour cet incident, Mesdames et Messieurs.

**Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 39 oui contre 29 non.**

**9. Interpellation orale du 3 octobre 2018 de M<sup>mes</sup> et MM. Patricia Richard, Rémy Burri, Simon Brandt, Daniel Sormanni, Pierre Scherb, Anne Carron, Marie Barbey-Chappuis, Jean-Philippe Haas et Renate Cornu: «Maison des associations: les bons comptes font-ils les bons camarades?» (IO-289)<sup>1</sup>.**

**M<sup>me</sup> Patricia Richard** (LR). Excusez-moi, Monsieur le président, mais le Conseil administratif n'étant même pas présent – en tout cas pas les magistrats concernés – nous demandons le report de cette interpellation.

**Le président.** Madame Richard, nous avons ici trois conseillers administratifs sur cinq. Je pars de l'idée qu'il y en a un qui est capable de vous répondre, à savoir M. Pagani. Je vous prie donc de développer votre interpellation. Ou dois-je comprendre qu'elle est close?

*M<sup>me</sup> Patricia Richard.* Je laisse la parole à l'intervenant suivant. Quant à moi, Monsieur le président, je suis désolée, mais je ne vois pas M. Kanaan. Il n'est pas là, son absence à cette séance ayant d'ailleurs été excusée tout à l'heure. Donc...

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais juste clarifier les choses. Le Conseil municipal est en charge de la surveillance de la Maison des associations. C'est un problème! Toujours est-il que nous sommes propriétaires – et j'exerce cette propriété avec tact et dynamisme – depuis un certain nombre d'années sur tout le long de la rue des Savoises...

**Le président.** Monsieur Pagani, excusez-moi de vous interrompre. Il s'agit juste de légitimer que vous pouvez répondre.

*M. Rémy Pagani, conseiller administratif.* Mais je suis capable de répondre sur l'ensemble de nos propriétés et sur le bâtiment situé au-dessus du restaurant, puisque j'ai été mandaté par le Conseil administratif pour trouver une solution en vue de sortir la Maison des associations de ce bourbier! Je vous prie donc de constater, Monsieur le président, que je suis tout à fait apte à répondre aux questions qui me seront posées à ce sujet!

---

<sup>1</sup> Annoncée, 2967.

**Le président.** Je vous remercie, j'en prends acte. Madame Richard, maintenez-vous votre position qui consiste à vouloir attendre la présence de M. Kanaan?

*M<sup>me</sup> Patricia Richard.* Oui, Monsieur le président. Je vous rappelle que M. Kanaan est le maire actuel et qu'il a déjà commencé à se prononcer là-dessus à la dernière séance. Nous souhaitons donc la présence du maire pour développer cette interpellation. Il me semble que vous avez excusé son absence ce soir, mais pas demain; on peut donc reporter ce point à demain.

**Le président.** J'en prends bonne note et ce sera reporté à demain, ce qui me permet de passer au point suivant de l'ordre du jour. Mais je vois que deux personnes ont demandé la parole...

**M. Alfonso Gomez (Ve).** C'est une erreur, Monsieur le président. Je voulais intervenir, car je m'étonne du fait que le Parti libéral-radical décide de l'ordre du jour et du moment où ses membres interviennent ou non, selon leur bon vouloir... Je suis un peu surpris.

**Le président.** Je prends bonne note de votre remarque, Monsieur Gomez.

**M. Daniel-Dany Pastore (MCG).** Etant au fond de la salle, il ne nous est pas toujours facile de suivre les débats. J'aimerais relever le fait que, lors du vote précédent, j'aurais bien voulu participer, mais mon bouton n'a pas fonctionné du tout. Voilà, c'est tout ce que je voulais dire! Je ne sais pas comment je ferai pour la suite de cette soirée... Est-ce qu'on peut faire un essai, ou voir si ça marche à nouveau?

**Le président.** Cher collègue, le simple fait que je vous aie passé la parole montre que votre bouton a fonctionné! (*Rires.*)

- 10. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 6 mars 2018, sur demande du département des constructions et de l'aménagement, en vue de l'approbation du projet de résolution d'initiative communale pour engager la procédure d'adoption du plan localisé de chemin pédestre situé sur l'avenue de la Forêt, feuilles Nos 29, 54 et 56 section Genève Petit-Saconnex du cadastre communal (PR-1292 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M. Ahmed Jama.**

La proposition a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance plénière du 10 avril 2018. La commission s'est réunie le 22 mai 2018 sous la présidence de M. Ulrich Jotterand. Le rapporteur remercie M. Christophe Vuilleumier pour la qualité de ses notes de séance.

*PROJET DE RÉSOLUTION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 13, alinéa 1, de la loi sur l'application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre du 4 décembre 1998;

vu l'article 30A, alinéa 1, lettre f), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article unique.* – Approuve dans son principe le projet de plan localisé de chemin pédestre situé sur l'avenue de la Forêt et invite le Conseil administratif à transmettre ledit projet au Conseil d'Etat en vue d'engager sa procédure d'adoption.

**Séance du 22 mai 2018**

*Audition de M. Gilles Doessegger, adjoint de direction au Service d'urbanisme*

M. Doessegger déclare que ce projet concerne un plan localisé de cheminement pédestre qui a pour but de prolonger le réseau piéton existant. Ce plan vise à

---

<sup>1</sup> «Mémorial 175<sup>e</sup> année»: Proposition, 6700.

## Proposition: plan localisé de chemin pédestre sur l'avenue de la Forêt

conserver une trace des anciens domaines du XVIII<sup>e</sup> siècle comme celui de Soret, le domaine du Petit-Crêt et du Bouchet. Une partie du cheminement reliant les écoles de Trembley et de Liothard est déjà en domaine public. D'autres tronçons sont en mains privées. L'entretien de ces derniers souffre d'un manque de consensus des copropriétaires. En l'état, la Ville ne peut pas entreprendre de travaux. Or, cette situation est problématique car le nombre d'habitants va augmenter. En effet, plusieurs plans localisés de quartier (PLQ) sont en cours dans le secteur, impliquant notamment la CIA (Caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du canton de Genève) et la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CEG).

Pour rappel, le plan directeur des chemins pour piétons (PLCP) prévoyait en 2004 le versement de ce chemin dans le domaine public. La proposition PR-1292 vient concrétiser ce transfert. Des questions de sécurité renforcent la pertinence d'une intervention de la Ville. Trois séances de concertation ont été tenues avec les copropriétaires à ce sujet. Actuellement, ils accepteraient que la Ville se charge du travail tout en conservant la propriété. Certains copropriétaires n'ont pas apprécié la perspective que la Ville occupe 20 m<sup>2</sup> de terrain, raison pour laquelle une stratégie a été développée. Elle consisterait à aménager le tronçon de chemin menant au parc Comparet dans un premier temps, ce qui permettrait de connecter les différents projets de développement en cours dans ce quartier, puis, par la suite, de poursuivre en direction de l'école qui est projetée au Mervelet, via la villa Dutoit. La première mesure serait de supprimer le stationnement sauvage sur les tronçons privés qui agace l'ensemble des habitants et génère des conflits avec les piétons. L'idée serait de ne surtout pas toucher à la voûte boisée qui est protégée, mais d'en confier l'entretien au Service des espaces verts (SEVE). Ainsi, le caractère champêtre du chemin serait conservé. Un éclairage serait ajouté afin de diminuer le sentiment d'insécurité des habitants. Quant à la séquence forestière, vers le colège Rousseau, il est nécessaire d'abattre trois arbres et de procéder à un défrichage de 135 m<sup>2</sup> pour faire passer le chemin. Par la suite, la Ville devrait négocier avec trois copropriétaires le passage d'une servitude pour rallier la villa Dutoit. En conclusion, il faut savoir que les différents services cantonaux ont accueilli le projet avec beaucoup d'enthousiasme.

*Questions des commissaires*

Un commissaire remarque que ce projet s'inscrit dans la suite des PLQ que la commission avait étudiés pour ce secteur.

M. Doessegger acquiesce et précise qu'il est question d'un autre outil d'aménagement.

Un commissaire demande si les voitures auront encore un accès dans ce chemin.

Proposition: plan localisé de chemin pédestre sur l'avenue de la Forêt

M. Doessegger répond que plusieurs bâtiments historiques sont maintenus.

Un commissaire demande ce qu'il en est de la sécurité compte tenu de la mauvaise fréquentation des lieux la nuit.

M. Doessegger répond que ce quartier ne pose pas de problème selon la police. Cela étant, le manque d'éclairage permet de nombreuses voies de fuite.

Un commissaire demande si les réverbères sont comptés dans le projet.

M. Doessegger répond par l'affirmative.

Un commissaire comprend que les copropriétaires ne souhaitent pas que des passants empruntent leur chemin pour finaliser le dernier tronçon.

M. Doessegger acquiesce. Il ajoute qu'une clôture devrait être aménagée par la Ville de Genève. Si une procédure d'expropriation devait être lancée, compte tenu des délais, le projet prendrait énormément de temps. C'est la raison pour laquelle la première phase du projet envisage ce dernier jusqu'au Bouchet. A terme, on peut espérer que ces copropriétaires changent d'avis.

Un commissaire aimerait connaître les solutions envisagées par le Service d'urbanisme pour diminuer le stationnement sauvage.

M. Doessegger estime que la mise en place de mobilier urbain et de signalisations pourrait résoudre ce problème.

Un commissaire demande si les cyclistes peuvent emprunter ce chemin.

M. Doessegger répond par l'affirmative, mais cet aspect doit encore être discuté.

Un commissaire demande si le Canton aurait pu mettre en œuvre le projet.

M. Doessegger acquiesce mais rappelle que ce type de surfaces est repris par la Ville. Il était dès lors plus simple que la Ville lance elle-même les démarches.

Un commissaire aimerait avoir des précisions sur la procédure d'acquisition d'un chemin privé.

M. Doessegger répond que l'unanimité, dans les propriétés par étages (PPE), est nécessaire pour verser un chemin dans le domaine public. Il s'agira, cas échéant, d'une expropriation matérielle et d'un rachat du terrain.

Un commissaire demande si un changement de propriété implique un droit de préemption.

M. Doessegger répond par la négative.

Proposition: plan localisé de chemin pédestre sur l'avenue de la Forêt

Un commissaire demande si les personnes qui garent leur voiture sauvagement dans ce chemin sont des parents qui viennent déposer ou chercher leur enfant à l'école.

M. Doessegger répond par la négative. Il s'agit en grande partie de personnes qui laissent leur voiture durant des jours par défaut de places vacantes.

Un commissaire demande ce qu'est concrètement un PLCP.

M. Doessegger explique qu'il s'agit d'une résolution qui permettra de présenter à la commission un projet plus détaillé.

Un commissaire aimerait avoir des informations sur les relations qu'entretient la Ville avec la CIA et la CPEG.

M. Doessegger répond que ce sont les caisses de pension de la Ville de Genève et du Canton.

Un commissaire demande si la mise en place d'un éclairage est intéressante d'un point de vue économique.

M. Doessegger répond que c'est une pesée d'intérêts qui implique ce choix. Il rappelle à cet égard les préoccupations portant sur la question sécuritaire.

Un commissaire observe que la Ville n'interviendra donc que lorsque ce chemin aura été versé au domaine public.

M. Doessegger confirme ce propos.

### *Discussion et vote*

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois déclare que son groupe votera en faveur de cette proposition.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien déclare que son groupe approuve cette proposition.

Le président met au vote la proposition PR-1292.

Par 13 oui (3 S, 1 EàG, 1 Ve, 3 LR, 2 DC, 2 MCG, 1 UDC), la proposition est acceptée à l'unanimité.

**M. Ahmed Jama, rapporteur** (s). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la proposition PR-1292 comprend un projet de plan localisé de chemin pédestre qui prévoit le réaménagement de l'avenue de la Forêt, située dans le quartier du même nom. Actuellement, cette avenue est en grande partie privée;

## Proposition: plan localisé de chemin pédestre sur l'avenue de la Forêt

seules quelques parcelles appartiennent au domaine public communal. L'un des enjeux principaux du projet consiste à verser le chemin pédestre dans le domaine public communal, afin d'en améliorer l'accessibilité. Dans la situation actuelle, il n'est ni entretenu ni éclairé, ce qui pose des problèmes de sécurité. Une fois rendu public, ce chemin pourra être remis à niveau et disposera d'un éclairage. Comme aujourd'hui, il restera réservé aux piétons et aux cyclistes.

Il faut savoir que ce projet s'inscrit dans une planification directrice des chemins pédestres plus vaste visant à relier le quartier de la Servette à celui du Mervelet avec sa future école. La densification de ce secteur, actuellement en cours, devrait aboutir à la création d'environ 2000 logements supplémentaires d'ici à 2030. Verser dans le domaine public la parcelle précitée permettra de répondre à certaines demandes des habitants en matière de confort et de sécurité.

La commission de l'aménagement et de l'environnement a considéré qu'il était important d'améliorer les déplacements piétonniers sur un chemin qui sera notamment emprunté par les élèves de la future école du Mervelet. Elle a donc voté à l'unanimité en faveur de la proposition PR-1292.

**M. Pierre de Boccard (LR).** A mon sens, même si la commission a voté à l'unanimité la proposition PR-1292, il faut quand même parler de ce projet. Il s'agit d'un circuit de verdure; or on en a peu au centre-ville. Quand on construit des écoquartiers comme celui de l'ancien site d'Artamis, par exemple, où il n'y a que du béton et aucun arbre, on remarque qu'il y a certain manquements dans le développement et la construction en Ville de Genève.

L'avenue de la Forêt porte bien son nom. Ce projet améliorera la qualité de vie dans le quartier et l'état du chemin pédestre. Quand on passe par là, on peut voir toute la verdure qui nous entoure, ça nous sort totalement de l'ambiance urbaine. On a l'impression de ne pas être en ville! Des projets comme celui-là, je pense qu'il en faut, à Genève! Qu'on arrête de tout bétonner! L'exécutif doit nous proposer des projets pour créer des espaces naturels et des circuits de verdure autour des constructions.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je remercie le rapporteur d'avoir fait une excellente synthèse de ce projet. J'invite les personnes qui nous regardent à aller se promener à l'avenue de la Forêt, aujourd'hui quasiment au centre-ville. Nous essayons d'améliorer le paysage bocager et le chemin pédestre. Je remercie aussi les habitants car, après les nombreuses réunions de quartier que j'ai organisées à ce sujet, ils ont été d'accord de verser dans le domaine public leurs parts de propriété sur

Proposition: plan localisé de chemin pédestre sur l'avenue de la Forêt

le chemin concerné, afin que nous puissions en faire un chemin d'agrément – et il y en a beaucoup dans notre ville, contrairement à ce qui vient d'être dit! Nous faisons en sorte que Genève soit une ville verte.

**Le président.** Je mets aux voix l'article unique de la résolution de la proposition PR-1292 du Conseil administratif acceptée par la commission de l'aménagement et de l'environnement, telle qu'elle figure dans le rapport PR-1292 A.

Mis aux voix, l'article unique de la résolution est accepté sans opposition (65 oui et 2 abstentions).

La résolution est ainsi conçue:

### RÉSOLUTION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 13, alinéa 1, de la loi sur l'application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre du 4 décembre 1998;

vu l'article 30A, alinéa 1, lettre f), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article unique.* – Approuve dans son principe le projet de plan localisé de chemin pédestre situé sur l'avenue de la Forêt et invite le Conseil administratif à transmettre ledit projet au Conseil d'Etat en vue d'engager sa procédure d'adoption.

**Le président.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous allons casser cette dynamique dans le traitement de notre ordre du jour, car une motion d'ordre a été déposée par M<sup>me</sup> Albane Schlechten et M. Alfonso Gomez. Elle porte sur l'interpellation orale IO-289 concernant la Maison des associations, ouverte tout à l'heure puis reportée. Je vous lis la motion d'ordre telle qu'elle est formulée: «Est-ce que le Parti libéral-radical fait l'ordre du jour à sa guise? Si le groupe souhaite ce changement d'ordre du jour, il doit demander un changement par motion d'ordonnancement.» Je donne la parole à M<sup>me</sup> Schlechten pour défendre sa motion d'ordre.

Proposition: plan localisé de chemin pédestre sur l'avenue de la Forêt

**M<sup>me</sup> Albane Schlechten** (S). Mesdames et Messieurs, revenons à un peu plus de calme, dans cette enceinte! Est-il normal qu'en criant fort – ou en sifflant, en l'occurrence – on puisse décider qu'on n'a pas envie de traiter un sujet maintenant, parce qu'on sera mieux préparés demain ou qu'on estime qu'un conseiller administratif ne suffit pas pour nous répondre? Il me semble que pouvoir modifier à sa guise un ordre du jour existant sans même passer par la procédure adéquate – à savoir le dépôt d'une motion d'ordonnancement – c'est du favoritisme. Je demande donc que le bureau fasse respecter le règlement du Conseil municipal et que, si un groupe n'est pas d'accord avec l'ordre du jour déjà en cours, il dépose une motion d'ordonnancement et agisse selon les règles. (*Applaudissements et huées.*)

**Le président.** Si je me base sur le règlement, la décision du report d'un point dépend tout de même de l'appréciation du président. Or le président a désiré ne pas faire une affaire de cette interpellation orale et de la traiter demain. Dans votre motion d'ordre, Madame Schlechten, je ne vois pas d'autre demande que celle de me prier de répondre là-dessus. Est-ce que je peux considérer que votre motion d'ordre est close?

**M. Alfonso Gomez** (Ve). Monsieur le président, je regrette de ne pas être tout à fait d'accord avec vous! Ce ne sera pas une première... Je recommande à votre sagacité la lecture de l'alinéa b) de l'article 15 du règlement du Conseil municipal, lequel stipule que c'est le bureau qui est chargé de fixer l'ordre du jour des sessions et de le communiquer à chaque membre du Conseil municipal par le moyen qu'il a choisi, ce qui a été fait. A partir de là, si le plénum n'est pas d'accord avec cet ordre du jour, il faut déposer une motion d'ordonnancement pour pouvoir le modifier. Le règlement est donc clair: c'est le bureau qui est chargé de fixer l'ordre du jour. En l'occurrence, le bureau a décidé que l'interpellation orale IO-289 figurerait au point 9. Je ne vois pas pourquoi on devrait modifier cela – d'autant plus qu'il n'y a manifestement pas de consensus au sein du plénum quant à cette question.

**Le président.** Je vous remercie pour votre remarque, Madame Schlechten. J'espère que ça ne va pas provoquer une véritable guirlande de motions d'ordre pour chaque point de l'ordre du jour qui doit être reporté, par exemple quand un magistrat n'est pas là! Il faut qu'il y ait une certaine souplesse dans le traitement de notre ordre du jour. Je la revendique! Et je ne voudrais pas faire une affaire d'Etat de cette simple interpellation orale... Je vois que vous êtes plusieurs à demander la parole et je sens que vous êtes prêts à vous énerver là-dessus, Mesdames et Messieurs... Quant à moi, j'aimerais bien que l'on puisse clore cette

Proposition: plan localisé de chemin pédestre sur l'avenue de la Forêt

motion d'ordre. A moins que vous teniez vraiment à vous exprimer à ce sujet – et là, on en aura pour vingt-neuf minutes jusqu'à la fin de la séance, sans pour autant avancer. Vous voulez prendre la parole, Monsieur Burri?

**M. Rémy Burri (LR).** Oui, volontiers, Monsieur le président. Je suis un peu dégoûté par les propos que je viens d'entendre et cette motion d'ordre des socialistes. Pour avoir eu l'honneur d'être président du Conseil municipal pendant une année – et membre du bureau beaucoup plus longtemps – j'ai vu régulièrement des conseillers municipaux et des conseillères municipales, tous bords confondus, qui demandaient le report de leur interpellation orale en fonction de l'absence de l'un ou l'autre des magistrats. Cela n'a rien de choquant! On l'a fait souvent dans tous les partis, à gauche comme à droite.

Je suis vraiment choqué de cette tentative d'ostracisation vis-à-vis des personnes qui ont demandé le report de leur interpellation. Il est tout à fait légitime, de la part de ses auteurs, de demander un tel report pour pouvoir développer leur interpellation au moins en présence de la responsable des finances, le dossier concerné ayant été traité en commission des finances; il est donc entre les mains de M<sup>me</sup> Salerno. J'insiste: il est tout à fait légitime que les interpellateurs demandent la présence de certains magistrats et souhaitent attendre – ou même patienter, devrais-je dire – que le Conseil administratif veuille bien être présent dans cette salle pour traiter le point en question. Je ne vois pas ce qu'il y a de dommageable à cela.

Puisque nous parlons ici du règlement du Conseil municipal, Monsieur le président, je regrette que vous ayez donné la parole à un magistrat qui prétendait pouvoir répondre à l'interpellation orale IO-289. Je n'avais aucun doute là-dessus: ce monsieur, que je ne nommerai pas, est capable de répondre sur tout et n'importe quoi! (*Applaudissements.*)

**Le président.** Je vous remercie pour votre intervention, Monsieur Burri. Je prends acte de vos regrets – que je ne partage évidemment pas. Je vois qu'à nouveau la liste des demandes de parole s'allonge... On retrouve nos travers habituels! On fait tout un pataquès pour un objet qui ne le justifie pas! Néanmoins, puisque vous voulez aller jusqu'au bout, Mesdames et Messieurs, je passerai la parole à toutes celles et à tous ceux qui l'ont demandée. Je suppose qu'on n'est pas près d'en finir... sans pour autant aborder le sujet de fond, du reste. Je ne peux que féliciter M<sup>me</sup> Richard d'attirer pareillement l'attention sur son interpellation orale...

**M. Pierre Gauthier (HP).** Il ne s'agit pas de nos travers, Monsieur le président, mais simplement de respecter la loi.

Proposition: plan localisé de chemin pédestre sur l'avenue de la Forêt

**Le président.** Oui, je n'en doute pas... Je sais qu'on est très, très respectueux de la loi, ici!

*M. Pierre Gauthier.* Je crois que tout le monde est d'accord là-dessus: c'est notre rôle, en république et en démocratie. Monsieur le président, je rappelle que nous pouvons très facilement régler ce petit problème en appliquant l'alinéa d) de l'article 15 de notre règlement, qui donne au bureau la possibilité de «reporter un point de l'ordre du jour s'il estime qu'il n'est pas en état de faire l'objet d'une délibération» – ce qui semble être le cas ici. La suite de l'alinéa stipule que la décision du bureau peut faire l'objet d'un débat – c'est ce que nous faisons maintenant – suivi d'un vote en séance plénière. Je ne peux donc que vous enjoindre de faire voter la demande du Parti libéral-radical de reporter l'interpellation orale IO-289, Monsieur le président. Ainsi, la chose sera faite démocratiquement et le débat sera clos.

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je pars de l'idée que c'est officiellement ce que vous demandez? A un moment donné, il faut bien le proposer! J'en prends bonne note.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Monsieur le président, j'essaierai de ne pas prolonger la discussion, mais il est vrai que ce n'est pas la première fois que le cas se présente. En ce qui me concerne, j'ai plusieurs fois demandé le report d'une interpellation orale parce que le magistrat concerné n'était pas là. C'est ce que j'ai fait avec l'IO-285 sur la Bibliothèque de Genève, notamment. Vous interrogez M. Kanaan: je crois que je l'ai fait reporter au moins cinq ou six fois, parce qu'il n'était jamais là!

Il faut admettre cette façon de procéder, car les interpellateurs ont envie d'avoir des réponses. Dans le cas de la Maison internationale des associations-Fondation pour l'expression associative, il ne s'agit pas d'un problème de bâtiment, mais d'un problème de gestion financière qui a fait l'objet d'un rapport calamiteux du Contrôle financier! Par conséquent, nous voulons avoir les bonnes personnes pour répondre aux bonnes questions en donnant les bonnes réponses! Il ne faut pas essayer de cacher la merde au chat – passez-moi l'expression, Monsieur le président – quant à ce qui s'est passé à la Maison internationale des associations. J'ai dit!

**Le président.** Bien, bien, bien... Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je passe la parole à M<sup>me</sup> Albane Schlechten.

Proposition: plan localisé de chemin pédestre sur l'avenue de la Forêt

**M<sup>me</sup> Albane Schlechten** (S). Après tant de vulgarité, je serai brève... (*Réactions de désapprobation dans la salle.*) Je crois que toute cette affaire, au-delà du contenu de l'interpellation orale IO-289, aurait pu être résolue de manière très simple et facile par le bureau et les chefs de groupe. C'est lors de leur réunion préalable à la session plénière qu'ils apprennent les absences des magistrats et des magistrats, c'est donc à ce moment-là que l'on peut demander le report d'un objet pour cette raison. Mon préopinant l'a dit: des interpellations ont été reportées, mais avant que l'ordre du jour ne soit communiqué ou que la séance ne commence. On ne peut pas modifier comme ça un ordre du jour sans motion d'ordonnancement.

Bien sûr que les interpellations orales peuvent être reportées à une séance ultérieure, certaines le sont effectivement cinq ou six fois. Ce n'est pas le report même de l'objet qui pose problème, mais le fait de le décider en direct le soir même. Voilà ce qui est problématique! Cela cause de l'insécurité dans nos débats, qui sont déjà très chahutés. J'en veux pour preuve les hululements – comme on dit pour les cris d'animaux – derrière moi!

**Le président.** La parole est à M. Holenweg.

**M. Pascal Holenweg** (S). Monsieur le président, je regrette que vous ne citiez pas mon prénom, alors que vous le faites pour tous les autres intervenants. Je suis profondément vexé!

Je vois un problème au fait de systématiquement attendre la présence d'un conseiller administratif ou d'une conseillère administrative pour développer une interpellation orale: finalement, nous remettons au Conseil administratif le soin de décider quand nous l'interpellerons ou pas. Il lui suffit de ne pas être là pour que l'interpellation ne se fasse pas. Si tel ou tel conseiller administratif n'a pas envie d'être interpellé sur un sujet – soit qu'il ne le maîtrise pas, soit que ce sujet le dérange – il lui suffit de ne pas être là et l'interpellation ne se fait pas. De ce point de vue là, je trouve assez maladroit d'attendre la présence de conseillères administratives et de conseillers administratifs précis pour développer une interpellation.

Cela étant, c'est parfaitement réglementaire, comme l'a rappelé tout à l'heure M. Gauthier: si les interpellateurs dont l'intervention était prévue cet après-midi tiennent absolument à interpeller M. Kanaan et M<sup>me</sup> Salerno – et à ne pas interpeller M. Pagani, alors qu'il est en charge d'une grande partie du dossier de la Maison internationale des associations – on ne peut pas le leur interdire. On peut simplement regretter qu'une partie des membres du Conseil municipal ait à ce point besoin de la présence de telle ou telle conseillère administrative ou de tel

Proposition: études d'assainissement du sol des cimetières  
de Saint-Georges, Châtelaine et Petit-Sacconnex

ou tel conseiller administratif pour l'interpeller, qu'ils renoncent à développer une interpellation quand ils auraient la possibilité de le faire. Après tout, nous sommes supposés être adultes, puisque éligibles... Nous devrions donc pouvoir défendre nos positions, poser nos questions et développer nos interpellations sans que des conseillers administratifs précis ou des conseillères administratives précises soient devant nous pour y répondre. L'interpellation se suffit à elle-même, ce n'est pas tant la réponse du Conseil administratif qui importe, dans ce cas-là...

**Le président.** Merci, Monsieur Pascal Holenweg. Nous sommes saisis d'une motion d'ordre nous demandant de traiter tout de suite l'interpellation orale IO-289. Je la mets aux voix.

*Mise aux voix, la motion d'ordre demandant le traitement immédiat de l'interpellation orale IO-289 est refusée par 41 non contre 22 oui (2 abstentions).*

**Le président.** Cette motion d'ordre étant refusée, je passe sans autre commentaire au point suivant de notre du jour.

**11. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 10 janvier 2018 en vue de l'ouverture d'un crédit de 262 100 francs destiné à couvrir les frais d'études concernant l'assainissement du sol de trois cimetières municipaux, à savoir: Saint-Georges, Châtelaine et Petit-Sacconnex, sis sur les parcelles privées de la Ville N<sup>os</sup> 3326, 3974, 3543, 3544 et 88 (PR-1284 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M. Ulrich Jotterand.**

Cette proposition a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (CSDOMIC) par le Conseil municipal lors de la séance du 6 février 2018. La commission, réunie sous la présidence de M<sup>me</sup> Fabienne Beaud, a étudié la proposition lors de sa séance du 12 avril 2018. Les notes de séance ont été prises par M<sup>me</sup> Cristina Iselin, que nous remercions pour la qualité de son travail.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 175<sup>e</sup> année»: Proposition, 5243.

Proposition: études d'assainissement du sol des cimetières  
de Saint-Georges, Châtelaine et Petit-Sacconnex

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 262 100 francs destiné aux études d'assainissement du sol de trois cimetières situés sur les parcelles privées de la Ville N<sup>os</sup> 3326, 3974, 3543, 3544 et 88.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 262 100 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif. Si le crédit d'études est suivi d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. En cas de non-réalisation, le crédit d'études sera amorti en une annuité.

**Séance du 12 avril 2018**

*Audition de M<sup>me</sup> Inès Légeret Coulibaly, administratrice Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire (SPF) et M. Olivier Robert, adjoint de direction en charge du bureau d'études du Service des espaces verts (SEVE)*

M<sup>me</sup> Légeret Coulibaly prie la commission d'excuser l'absence de M<sup>me</sup> Humbert-Droz, cheffe du SPF.

M<sup>me</sup> Légeret Coulibaly présente la proposition PR-1284 dont l'objet est l'ouverture d'un crédit d'étude de 262 100 francs afin d'analyser les sols des trois cimetières municipaux les plus utilisés, à savoir Saint-Georges, Châtelaine et Petit-Sacconnex. Le tableau «Chiffres 2017» contient quelques informations sur ces trois cimetières pour l'année 2017. Les 22 hectares du cimetière de Saint-Georges correspondent à la superficie du parc La Grange. Les données sur les exhumations reflètent les difficultés de gestion du cimetière. Le SPF et le SEVE souhaitent faire une analyse des sols pour mieux comprendre ce qui s'y passe.

**Chiffres 2017**

	<i>Saint-Georges</i>	<i>Petit-Saconnex</i>	<i>Châtelaine</i>	<i>Total</i>
Surface (ha)	22	5	3	30
Nombre tombes	8414	2847	1545	12806
Inhumations	224	45	27	296
Exhumations après terme	28	10	12	50
Exhumations avant terme	2	1	0	3

M<sup>me</sup> Légeret Coulibaly précise qu'une exhumation après terme consiste en une désaffectation de la tombe dont la période de concession est arrivée à terme (vingt ans pour les tombes à la ligne, dans le cadre de la gratuité). Lors de cette opération, le SPF enlève les monuments posés par la famille, et laisse les défunts reposer sous terre. Des familles demandent à récupérer les restes des défunts pour les incinérer ou les déplacer dans une concession renouvelable (et payante) jusqu'à nonante-neuf ans et continuer ainsi à avoir un lieu où se recueillir. C'est pour cette raison qu'il y a relativement peu d'exhumations par année. Celles avant terme sont des cas exceptionnels et particuliers (par exemple retour d'un corps dans son pays d'origine); ils sont traités en présence de la police.

Les cimetières de Saint-Georges, Châtelaine et Petit-Saconnex sont organisés en différentes zones (qui comprennent plusieurs quartiers):

- 1) les tombes dont la concession est payante et dont la durée est au minimum de vingt ans et renouvelable jusqu'à nonante-neuf ans. La particularité de cette zone est que les emplacements sont plus larges: la famille peut choisir l'emplacement dans lequel elle souhaite que le défunt repose;
- 2) les tombes à la ligne, c'est-à-dire les tombes offertes dans le cadre de la gratuité des obsèques de la Ville de Genève. Les défunts reposent les uns à côté des autres en fonction de la chronologie des décès sans possibilité de choix de l'emplacement. Dans cette zone, tous les vingt ans, un quartier est désaffecté et mis en jachère pendant cinq à quinze ans afin de pouvoir être réutilisé ensuite;
- 3) les tombes orientées en direction de La Mecque;
- 4) les tombes orientées vers Jérusalem;
- 5) les emplacements réservés aux urnes;
- 6) un quartier n'est jamais utilisé, car il constitue un espace de réserve en cas de catastrophe.

M<sup>me</sup> Légeret Coulibaly signale que tous les cimetières de la Ville de Genève sont organisés de la même manière. Le cimetière de Châtelaine contient principalement des tombes à la ligne, quelques concessions de corps, des tombes cinéraires et un columbarium récemment construit. Le cimetière du Petit-Saconnex abrite deux quartiers à orientation.

## Proposition: études d'assainissement du sol des cimetières de Saint-Georges, Châtelaine et Petit-Saconnex

Dans un quartier de tombes à la ligne où le SPF inhume, les tombes sont fraîches et portent des croix en bois ou des socles de plaquette. Les emplacements sont préparés à l'avance par le SEVE, car les inhumations sont quotidiennes. Une fois le quartier rempli, il demeure inchangé pendant vingt ans.

Une fois les quartiers de tombes à la ligne désaffectés, le SEVE met la terre en jachère et y plante de la prairie. Le temps de rotation est de cinq à quinze ans. D'ici 2030, le temps de rotation de ces quartiers sera de deux ans maximum en raison de l'augmentation des inhumations, car les cimetières de la Ville de Genève ne sont pas surdimensionnés.

Dans les quartiers de «concessions de corps», chacun choisit son emplacement. Les tombes sont donc beaucoup plus espacées. Ces caractéristiques correspondent à une demande et coûtent 2700 francs pour vingt ans. Le SPF a aussi des caveaux, mais en réalité il n'en fait quasiment plus.

L'organisation et la gestion de l'entretien des cimetières sont réparties de la façon suivante:

- le SPF est chargé de la gestion administrative des cimetières (location des emplacements, contrôle du travail des marbriers), l'accompagnement des familles ainsi que les mises en place d'urnes dans le columbarium;
- le SEVE est chargé de l'entretien des cimetières (entretien autour des tombes), des exhumations et des inhumations (les fossoyeurs descendent le cercueil dans la tombe).

Le problème soulevé dans la proposition PR-1284 est la composition des sols des cimetières de Saint-Georges, de Châtelaine et du Petit-Saconnex. Problème identique sur tout le Plateau suisse: le sol est constitué d'argile. Il est donc peu oxygéné, pauvre en bactéries et contient beaucoup d'humidité. Il rend le travail des fossoyeurs difficile: il est compliqué de procéder à des inhumations dans ce contexte-là, sachant que souvent, la famille est présente. La forte rétention d'eau provoque le phénomène d'adipocire sur les corps déposés sous terre: au lieu de se désintégrer, les corps se momifient et deviennent comme des sortes de poupées de cire. A Genève, lors d'une exhumation même après vingt ans, le défunt est parfois encore reconnaissable. Par conséquent, le SPF décourage fortement les familles qui veulent assister aux exhumations. Et se pose aussi la question: que faire avec les restes des défunts? Actuellement, le SPF laisse en terre les défunts non décomposés, même après que la tombe a été désaffectée.

Le personnel du SPF a trouvé des textes du Conseil municipal datant de la création du cimetière de Saint-Georges où déjà les conseillers municipaux avaient constaté que le terrain n'était pas adéquat. Le SPF a donc tenu plus de cent ans avec un terrain inadapté. Aujourd'hui, compte tenu de l'accumulation du nombre de défunts, le problème est de plus en plus critique. Si le taux d'incinération en

Proposition: études d'assainissement du sol des cimetières  
de Saint-Georges, Châtelaine et Petit-Saconnex

Suisse est de 90%, Genève plafonne depuis plusieurs dizaines d'années à 75% et cette tendance n'ira pas en augmentant, notamment en raison de la diversité culturelle de la région.

Les statistiques cantonales montrent que Genève comptera une augmentation de 38% de décès en 2040. Le nombre d'inhumations augmentera et le problème du terrain ne se résorbera pas de lui-même. Le SEVE a approché le SPF pour lui proposer de lancer cette étude. M<sup>me</sup> Légeret Coulibaly laisse M. Robert présenter les aspects techniques.

M. Robert ajoute que le SEVE est en charge de toute la partie «espaces verts» mais aussi de la composition des sols, raison pour laquelle le SEVE pilotera cette étude en collaboration avec le SPF. Ce mandat doit être attribué à un spécialiste de la composition des sols: un ingénieur en environnement spécialiste en hydrogéologie et en pédologie. Pour la composition bactériologique, le SEVE et le SPF devront s'entourer de biologistes (pour les questions de décomposition de corps et de matière organique). Ils devront également s'entourer d'un médecin légiste avec des compétences avérées en matière d'adipocire. Enfin, le SEVE et le SPF devront également s'entourer d'agronomes pour la question de la pollution.

Au-delà du problème de l'adipocire, le SPF et le SEVE rencontrent également des problèmes de pollution liée aux médicaments consommés et aux métaux utilisés dans les soins dentaires. Ces problèmes ne sont pas spécifiques à Genève. Mais certaines villes sont en avance dans cette problématique et le SEVE compte bien s'inspirer de ces exemples. Plusieurs études ont constaté une évolution significative de la pollution des sols ces dernières années. Il y a cent ans, les corps se décomposaient naturellement et les sols restaient propres. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas.

Cette étude s'étendra sur une durée de six mois et commencera par une recherche et une synthèse des données existantes. Malheureusement, Genève détient peu d'informations historiques sur la composition des cimetières, sur leur évolution, peu de plans et de tracés historiques des carrés. Le SEVE prévoit également de faire des recherches géologiques. Le cimetière de Saint-Georges est le plus problématique mais également le plus emblématique de Genève: il est situé sur un point très élevé de la ville et souffre de problèmes d'écoulement d'eau malgré sa situation géographique élevée.

Le sol est composé de deux types de nappes: les nappes phréatiques (elles ne bougent pas en altimétrie) et les nappes flottantes (elles se créent au fil des saisons). Le système de roche du bois de la Bâtie et à Genève est particulier. Le SEVE devra l'analyser en profondeur. Il devra également travailler sur les systèmes d'assainissement des réseaux d'évacuation des eaux relativement faibles et probablement sous-dimensionnés. Si le système de drainage des cimetières permet une récupération des eaux fluviales, il reste la question de la mise en

Proposition: études d'assainissement du sol des cimetières  
de Saint-Georges, Châtelaine et Petit-Sacnoux

conformité des réseaux d'assainissement. Aujourd'hui, les polluants partent dans l'Arve. Il est possible que les scientifiques mandatés pour cette étude préconisent une récolte de ces eaux. M. Robert rappelle que celles-ci sont composées de corps moyennement décomposés et de polluants. Dans ce cas, il faudra effectuer en amont un prétraitement chimique des polluants et une canalisation des eaux des cimetières vers les eaux usées.

Le SEVE a élaboré la méthode de l'étude demandée par la proposition PR-1284 avec un bureau spécialisé en environnement et il s'est renseigné auprès d'autres villes qui rencontrent actuellement les mêmes problèmes. Dans un premier temps, le SEVE devra travailler de manière exploratoire, avec toutes les précautions d'usage, en collaboration avec le SPF, pour connaître l'évolution de la nappe flottante. Après l'inspection des réseaux, il s'agira d'établir une cartographie des sols et de la nappe phréatique avec laquelle il faut composer. Les résultats des analyses pédologiques et hydrologiques auront des répercussions sur la méthode utilisée à l'avenir pour les inhumations.

Le programme d'assainissement des cimetières est donc encore inconnu et sera défini à l'issue de cette étude. Plus précisément, le programme établi définira la manière de travailler dans le temps, les travaux à effectuer ainsi que les coûts financiers. Si le Conseil municipal accepte le crédit d'étude, le SEVE prévoit d'établir une nouvelle méthodologie pour l'ensevelissement en collaboration étroite avec le SPF, de redimensionner les réseaux d'écoulement (coûts potentiellement importants), de définir le traitement des eaux usées et d'établir des plans détaillés ainsi qu'un devis général pour obtenir une autorisation de construire.

M. Robert conclut en rappelant que, l'étude terminée, les prochaines étapes seront les suivantes:

- déposer et obtenir une autorisation de construire;
- déposer une demande de crédit travaux auprès du Conseil municipal (le montant est impossible à estimer aujourd'hui);
- lancer des appels d'offres et l'adjudication;
- procéder aux travaux d'assainissement des sols (dans le cas où la demande de crédit de travaux est acceptée).

### *Questions*

Une commissaire s'interroge sur la pollution des cendres déposées en terre ou dans les urnes.

M. Robert n'a pas de réponse exacte à la question et pense que ces éléments devront être analysés. Néanmoins, il sait que l'incinération ne permet pas d'éliminer

Proposition: études d'assainissement du sol des cimetières  
de Saint-Georges, Châtelaine et Petit-Saconnex

des métaux lourds et certains éléments chimiques. Les cendres contribueraient également aux problèmes de pollution.

La commissaire souhaite en savoir plus sur l'autorisation de construire future.

M. Robert explique que le SEVE est tenu de déposer une autorisation de construire à partir du moment où il fouille et creuse dans les sols à plus d'un mètre de profondeur. Cela permet aussi aux services cantonaux d'être informés sur la nature des travaux effectués. Le SEVE aura certainement besoin de leurs compétences.

Un commissaire se demande pourquoi les cercueils ne sont pas en métal, par exemple en zinc. Cela résoudrait les problèmes de pollution du sol.

M<sup>me</sup> Légeret Coulibaly indique que le SPF a des cercueils en zinc notamment pour le transport des défunts à l'étranger (les cercueils doivent être zingués). Il arrive que les familles demandent à avoir un cercueil en zinc. Néanmoins, le manque d'oxygène à l'intérieur du cercueil fait que le corps se décompose encore moins, voire pas du tout. Le SPF n'a jamais essayé d'en ouvrir un; le personnel ne saurait que faire du défunt et ce n'est pas une demande des familles.

Le commissaire estime que les cercueils en zinc devraient être brûlés après vingt ans. Cela permettrait de faire de la place.

M<sup>me</sup> Légeret Coulibaly indique que les cimetières municipaux d'autres communes ont mis en place un système de cuve en béton par place/cercueil. Une fois le délai passé, le cercueil et le défunt sont envoyés au centre funéraire pour incinération.

Le commissaire demande si le SPF et le SEVE ont déjà une solution idéale ou si celle-ci se précisera une fois l'étude terminée.

M. Robert précise qu'au terme de l'étude, le SEVE et le SPF examineront les différentes solutions possibles pour assainir le sol du problème d'eau.

A la question de savoir comment sont traités ailleurs les cadavres, M<sup>me</sup> Légeret Coulibaly répond que les pratiques varient en fonction du pays et des villes. Il est vrai que Genève n'est pas en avance sur cette réflexion. Par exemple, en ce qui concerne les pacemakers, la législation cantonale n'oblige pas à leur retrait lorsque le défunt est enterré. Dans le canton de Vaud en revanche, la loi cantonale rend obligatoire son retrait. A Genève, la pollution pourrait être diminuée par différentes actions ou règles de ce genre. Cependant le SPF retire le pacemaker avant incinération en raison des risques d'explosion ou d'endommagement des fours. Après l'incinération, le SPF retire aussi les pièces métalliques comme les hanches, les genoux, etc.

Concernant le transport à l'étranger, une commissaire demande si la destruction des cercueils en zinc est une source de pollution.

Proposition: études d'assainissement du sol des cimetières  
de Saint-Georges, Châtelaine et Petit-Saconnex

M<sup>me</sup> Légeret Coulibaly précise que les communes retournent au SPF des cercueils en bois. Pour l'étranger, les législations fédérales et internationales obligent à ce que le cercueil soit en zinc et scellé pour des raisons de sécurité et de traçabilité des défunts.

Un commissaire demande aux personnes auditionnées si elles ont constaté une augmentation des crémations et une diminution des inhumations.

M<sup>me</sup> Légeret Coulibaly rapporte que depuis plusieurs années l'augmentation des incinérations a cessé. Au début des années 2000, Genève a atteint un sommet de 75% d'incinérations par année.

Le commissaire a l'impression que la solution la plus propre semble être l'incinération. Est-ce qu'une campagne d'information décrivant le phénomène pourrait contribuer à assainir la situation?

M<sup>me</sup> Légeret Coulibaly souligne que la gestion des cendres prend moins de place, mais est aussi un problème.

Une commissaire se demande quelle est la situation du cimetière des Rois.

M<sup>me</sup> Légeret Coulibaly explique que, pour ce cimetière, la problématique de gestion ne se pose pas.

Un commissaire demande si le crédit d'étude permettra d'étudier la faisabilité de la mise en service des eaux usées afin d'éviter la pollution de l'Arve.

M. Robert assure que l'étude traitera le problème d'écoulement des eaux. Dans la mesure du possible, le SEVE se mettra en conformité si la demande de travaux est votée en ce sens. En tant que propriétaire, la Ville de Genève est obligée de se mettre en conformité et d'installer un système séparatif de récolte des eaux pluviales et usées.

Le commissaire demande quelle est la quantité d'eau usée qui s'écoule dans l'Arve.

M. Robert ne le sait pas, mais il assure que l'étude permettra de quantifier ce volume. Un système de prétraitement devra certainement être mis en place, car le SEVE ne pourra pas envoyer la totalité des eaux récoltées vers les eaux usées.

Le commissaire demande s'il y a une autre façon de traiter les métaux lourds que de les jeter dans les eaux usées.

M. Robert assure que tout ne partira pas dans les eaux usées. Des systèmes de filtration existent et permettent de traiter les métaux lourds. L'étude investiguera également ce point.

Une commissaire demande si le SEVE a besoin d'eau pour l'entretien des cimetières et si d'autres cimetières recyclent l'eau.

Proposition: études d'assainissement du sol des cimetières  
de Saint-Georges, Châtelaine et Petit-Sacnnox

M. Robert lui répond que le SEVE n'a pas eu d'écho de cette pratique. L'eau étant polluée, et l'objectif étant de la canaliser afin de ne pas la redistribuer, envisager son recyclage paraît difficile. Les eaux polluées ne doivent pas être réinjectées dans le sol. Quant aux eaux pluviales qui pourraient être récupérées, c'est une politique qui n'est pas encore développée à Genève. Cela demande des travaux relativement lourds pour le stockage afin de pouvoir réutiliser l'eau à des fins d'arrosage uniquement. Les eaux pluviales récoltées sur le sol sont particulièrement sales et donc impropres à la consommation. De plus, il ne pleut pas suffisamment pour que cette eau suffise pour l'arrosage. Cette réserve devrait donc sans arrêt être complétée par de l'eau propre du réseau.

Un commissaire constate que la problématique évoquée par M. Robert et M<sup>me</sup> Légeret Coulibaly est multiple, notamment le caractère polluant des produits chimiques. Il est étonné que cette demande de crédit d'étude soit déposée seulement maintenant. Le SPF et le SEVE demandent aujourd'hui un crédit de 262 100 francs. Ce montant sera-t-il suffisant compte tenu de l'ampleur du problème? Pourquoi le SPF et le SEVE n'ont-ils pas signalé ce problème plus tôt?

M. Robert confirme que le montant sera suffisant. Concernant le dépôt de ce crédit d'étude, il indique que plusieurs villes se posent les mêmes questions. Certes, les problèmes évoqués ne sont pas récents. Les jardiniers et fossoyeurs du SEVE font face à différentes difficultés lors des inhumations. Les fossoyeurs tombent régulièrement sur des corps non décomposés, les enlèvent, recreusent et les redéposent plus profond. La non-décomposition des corps pose de graves problèmes éthiques et psychologiques. Cela a amené la direction du SEVE à demander un crédit d'étude afin d'analyser ces problèmes de plus près. Ceux-ci n'arrivent pas aujourd'hui, certes, mais la direction du SEVE l'a compris récemment.

M<sup>me</sup> Légeret Coulibaly pense qu'outre les raisons évoquées par M. Robert la problématique du domaine funéraire est rarement prioritaire et qu'il est difficile de communiquer sur les aspects techniques des métiers funéraires.

Le commissaire est arrivé au Conseil municipal en 2015. Il n'a donc jamais vu ce type de proposition auparavant, mais il ne pense pas pour autant que la problématique n'est pas prioritaire. Comme mentionné dans la présentation, le nombre de décès augmentera de 40% d'ici 2040. Une fois le délai de nonante-neuf ans passé, que fait le SPF avec les corps des défunts? Est-ce que les descendants réclament les corps?

M<sup>me</sup> Légeret Coulibaly n'a pas assez de recul pour lui répondre. Il existe néanmoins quelques tombes qui datent de plus de nonante-neuf ans. La question fait référence à un autre projet du SPF, à savoir celui de la gestion du patrimoine

Proposition: études d'assainissement du sol des cimetières  
de Saint-Georges, Châtelaine et Petit-Sacconex

funéraire. Après nonante-neuf ans, la famille n'est plus locataire de l'emplacement de la tombe: la Ville de Genève a la possibilité de décider de conserver la tombe, par intérêt historique ou patrimonial, ou de la désaffecter pour réutiliser l'emplacement. Le défunt reste de toute façon en terre. Seul le monument funéraire revient à la Ville.

Une commissaire demande si le SPF a envisagé d'autres techniques que l'ensevelissement des corps, étant donné la spécificité du terrain. En Espagne par exemple, beaucoup de cimetières sont faits de grandes niches et de murs où les cercueils sont entreposés.

M<sup>me</sup> Légeret Coulibaly informe que le type d'inhumation est culturel et n'est pas toujours rationnel. Il est lié à des sensibilités, aux croyances et à la culture. Il y a notamment une grande différence entre les cimetières de Suisse romande et de Suisse allemande.

Une commissaire évoque le problème posé par la création des carrés musulmans. Cette population souhaitait des concessions à perpétuité mais celles-ci étaient forcément limitées à nonante-neuf ans. Le SPF n'a probablement pas assez de recul pour répondre précisément. Comment le SPF considère-t-il ce problème? Il y a aura toujours plus de musulmans enterrés et, comme ils ne peuvent pas être incinérés, il est clair qu'il faudra agrandir ce carré.

M<sup>me</sup> Légeret Coulibaly confirme ne pas avoir assez de recul. Elle laissera les autorités en charge de l'administration municipale trancher sur ce point-là, le moment venu. Si la législation ne change pas, la concession sera a priori désaffectée et le corps restera en terre.

La présidente remercie les auditionnés pour leur présentation complète et précise.

*Discussion et vote*

Une commissaire du groupe du Parti libéral-radical estime que les explications étaient très claires et affirme que son groupe est prêt à voter ce crédit ce soir.

La commissaire des Verts rapporte que les Verts sont également pour le vote de la proposition PR-1284.

Les autres groupes acquiescent.

La présidente soumet la proposition PR-1284, sans amendement, au vote.

Par 14 oui (2 EàG, 4 S, 1 Ve, 2 DC, 3 LR, 1 UDC, 1 MCG), la proposition est acceptée à l'unanimité.

**M. Ulrich Jotterand, rapporteur** (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, le sujet qui va nous occuper maintenant sera beaucoup plus apaisant que le précédent... La proposition PR-1284 a été traitée en commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication le 12 avril 2018. Je crois me faire l'interprète de ladite commission en disant que les représentants du Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire (SPF) et du Service des espaces verts (SEVE) que nous avons auditionnés nous ont présenté le dossier exhaustivement et clairement, d'une façon tout à fait remarquable.

Il s'agit d'un crédit d'étude de 262 100 francs qui permettra d'analyser les sols des trois cimetières municipaux de la Ville: Saint-Georges, Châtelaine et Petit-Sacconnex. Cette étude, menée par le SPF et le SEVE, visera à comprendre ce qui se passe dans le sol de ces cimetières et à prendre les mesures nécessaires en connaissance de cause.

Deux problèmes se posent. Le premier est celui de l'adipocire: ce terme désigne le processus qui fait que les corps, au lieu de se décomposer, se momifient et deviennent des sortes de poupées de cire. Ce phénomène est dû au fait que le sol est composé d'argile, comme sur tout le Plateau suisse; il est donc peu oxygéné, pauvre en bactéries et très humide. On l'imagine facilement: le travail des fossoyeurs est difficile, lors des exhumations voulues par les familles ou décidées pour d'autres raisons, notamment légales. Se pose aussi la question des restes des défunts non décomposés lors de la désaffectation de la tombe.

Le SPF est aujourd'hui en difficulté à cause de l'accumulation des défunts dans les cimetières, il peine à gérer ce problème. Le SEVE, responsable des espaces verts, pilotera l'étude en collaboration avec ledit service et des spécialistes de l'environnement, de la composition des sols, de l'hydrogéologie; il y aura également des biologistes et un médecin légiste pour ce qui concerne la décomposition des corps et le phénomène de l'adipocire.

A cela s'ajoute la problématique de la pollution médicamenteuse ou due aux métaux utilisés pour les soins dentaires, notamment. Le cimetière de Saint-Georges est le plus touché car, bien qu'il soit situé sur un terrain élevé, l'écoulement des eaux y est difficile. Il conviendra donc d'étudier la question de l'assainissement des réseaux d'évacuation et d'établir une cartographie des sols, de la nappe phréatique et de la nappe flottante. Ces analyses permettront – en principe – d'améliorer la méthode d'inhumation.

En d'autres mots – ce sera ma conclusion –, cette étude définira à l'avenir la manière de travailler du SPF et du SEVE dans les trois cimetières de la Ville. Le crédit d'étude de la proposition PR-1284 permettra aussi de déterminer les travaux à effectuer et les coûts financiers à engager pour ce faire. Dernier point: la commission a voté cette proposition à l'unanimité.

Proposition: études d'assainissement du sol des cimetières  
de Saint-Georges, Châtelaine et Petit-Saconnex

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, la délibération est mise aux voix article par article et dans son ensemble; elle est acceptée à l'unanimité (68 oui).

La délibération est ainsi conçue:

*DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 262 100 francs destiné aux études d'assainissement du sol de trois cimetières situés sur les parcelles privées de la Ville N<sup>os</sup> 3326, 3974, 3543, 3544 et 88.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 262 100 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif. Si le crédit d'études est suivi d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. En cas de non-réalisation, le crédit d'études sera amorti en une annuité.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.*

- 12. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 4 octobre 2017 en vue de l'acquisition par la Ville de Genève de la parcelle N° 2859 et dépendances, de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, d'une surface de 1308 m<sup>2</sup>, sise chemin D<sup>f</sup>-Jean-Louis-Prévost 17, propriété de M<sup>mes</sup> Alizée et Maeva Derendinger, pour le prix de 2 550 000 francs (droits d'enregistrement et émoluments au Registre foncier, frais de notaire et remboursement des frais, imprévus et intérêts courus compris) (PR-1259 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Patricia Richard.**

Cette proposition a été renvoyée à la commission des finances le 17 octobre 2017. Elle a été traitée, sous la présidence de M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano, le 28 août 2018. Les notes de séance ont été prises par M. Jorge Gajardo, que la rapporteuse remercie pour la qualité de ses notes.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la promesse d'achat, sous réserve de l'accord du Conseil municipal, signée par M<sup>mes</sup> Alizée et Maeva Derendinger et le Conseil administratif, les 8 septembre et 4 octobre 2017, de la parcelle N° 2859, de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, d'une surface de 1308 m<sup>2</sup>, sise chemin D<sup>f</sup>-Jean-Louis-Prévost 17 et dépendances, pour le prix de 2 420 000 francs, et dont l'échéance est fixée au 30 septembre 2018;

vu le but d'utilité publique poursuivi par cette acquisition;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à acquérir la parcelle N° 2859 et dépendances, de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, d'une surface de 1308 m<sup>2</sup>, sise chemin D<sup>f</sup>-Jean-Louis-Prévost 17, propriété de M<sup>mes</sup> Alizée et Maeva Derendinger, pour un montant de

---

<sup>1</sup> «Mémorial 175<sup>e</sup> année»: Proposition, 2880.

Proposition: acquisition de parcelle au chemin D'-Jean-Louis-Prévost

2 420 000 francs, selon l'acte notarié établi le 13 septembre 2017 par M<sup>e</sup> Richard Rodriguez.

*Art. 2.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 550 000 francs, frais d'actes, droits d'enregistrement et émoluments du Registre foncier compris, en vue de cette acquisition.

*Art. 3.* – Le Conseil administratif est chargé de signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.

*Art. 4.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article 2 au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 550 000 francs.

*Art. 5.* – La dépense prévue à l'article 2 sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

*Art. 6.* – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, modifier, radier, épurer toutes servitudes à charge et au profit de l'objet susmentionné en vue de la réalisation du projet.

*Art. 7.* – L'opération ayant un caractère d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier.

### **Séance du 28 août 2018**

*Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement (DCA), accompagné de M<sup>me</sup> Marie Fauconnet Falotti, responsable de l'Unité des opérations foncières, et de M<sup>me</sup> Alexandra Pedretti, négociatrice en biens immobiliers de l'Unité des opérations foncières*

M. Pagani prend la parole et nous explique qu'il s'agit d'une promesse de vente qui doit être approuvée par le Conseil municipal.

Il salue le sens civique de la propriétaire, qui souhaite ardemment vendre son bien à la Ville.

Elle a répondu à une sollicitation de l'Unité des opérations foncières, qui demande aux propriétaires de parcelles en mutation (en phase de transition vers une zone de développement ou dans le cadre d'un plan localisé de quartier) de faire des propositions de vente à la Ville.

M<sup>me</sup> Fauconnet Falotti explique que la villa concernée par cette acquisition de gré à gré est placée dans un secteur où la Ville dispose déjà de nombreuses parcelles, elle est habitée par deux sœurs qui en ont hérité de leurs parents.

Cette transaction permettra de lancer un projet immobilier d'un potentiel d'environ 2100 m<sup>2</sup>, soit environ 21 logements (ratio 1 logement = 100 m<sup>2</sup>), sous maîtrise de la Ville ou dans le cadre d'un droit de superficie, le DCA a reçu ce jour un courrier de la propriétaire qui demande la bienveillance du Conseil municipal pour une décision aussi rapide que possible, car elle ne dispose pas de quoi payer les frais fixes de sa maison. Elle a accepté, un peu malgré elle, de retarder la signature de la promesse de vente de la Ville, car elle comprend qu'il faut d'abord l'accord du Conseil municipal.

S'agissant du prix de la vente, la Ville a accepté de majorer de 20 000 francs l'estimation de la transaction admise par l'Office du logement (OLO), pour tenir compte du fait que le processus de vente à la Ville est toujours relativement long.

La demande de crédit mentionne les montants des acquisitions que la Ville a déjà opérées dans le même secteur. Une fois la vente réalisée, et en attendant le développement du projet immobilier, la Gérance immobilière municipale disposera de la villa. Un contrat de bail sera signé avec les deux occupantes actuelles qui, selon leurs dires, ne comptent pas rester très longtemps.

Un commissaire s'étonne de l'empressement de vendre à la Ville, des promoteurs lui offriraient peut-être plus.

M<sup>me</sup> Fauconnet Falotti répond que les promoteurs ne peuvent pas offrir beaucoup plus, car ils sont tout aussi limités par les estimations de l'Office du logement. Au fond, la Ville offre un prix qui répond à ses attentes même si, en raison de la localisation de la maison, elle est un peu obligée de vendre à la collectivité.

La maison est habitable et fonctionnelle; les installations marchent, mais il n'y a pas eu de rénovation récemment. Son taux de vétusté est considéré de niveau moyen.

Les deux cédules hypothécaires ne sont pas comprises dans la vente, l'objet acheté sera libre de gage, il n'y aura pas de dette.

La propriétaire a négocié, mais à la fin la poire a été coupée en deux, elle n'a obtenu que 20 000 francs de plus. En général, quand on négocie, on finit par tomber d'accord. On aurait pu être plus strict, mais à un certain moment il y avait des promoteurs qui offraient plus que la Ville.

M. Pagani dit que les promotions privées ont souvent l'avantage qu'elles peuvent offrir un appartement de rechange aux propriétaires. La Ville n'en a pas les moyens.

Si une autre entreprise de promotion avait conclu un achat, la Ville aurait pré-empté ou il aurait fallu remanier les droits à bâtir, ce qui ouvrirait des risques de recours.

## Proposition: acquisition de parcelle au chemin D'-Jean-Louis-Prévoist

La maison sera louée suite à l'acquisition, jusqu'à ce que le plan localisé de quartier soit stabilisé, dans environ quatre ans, on pourra louer encore quelque temps. Il estime que la location durera entre cinq et sept ans. Par la suite, les deux sœurs envisagent d'acheter un appartement.

*Discussion et prises de position*

Le Mouvement citoyens genevois juge le projet intéressant, parce que la parcelle concernée permettra de construire un ensemble. Par contre, il plaide pour confier le droit de superficie à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) au lieu de grever le budget des investissements de la Ville. Il propose pour cela d'auditionner la Fondation.

Le Parti libéral-radical fait observer que, dans l'audition, il a été dit que c'est la Ville qui possède les parcelles attenantes, et non la FVGLS. C'est aussi pour cette raison que d'autres promoteurs ne se pressent pas pour la racheter.

Le groupe Ensemble à gauche propose de voter le soir même sur la proposition PR-1259.

La présidente soumet à l'approbation de la commission des finances l'audition de la FVGLS dans le cadre de l'étude de la proposition PR-1259.

L'audition est rejetée par 8 non (2 EàG, 2 S, 2 DC, 1 LR, 1 UDC) contre 5 oui (1 Ve, 2 S, 2 MCG) et 1 abstention (LR).

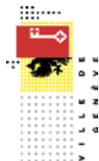
La présidente consulte la commission sur l'opportunité de voter à cette séance sur la proposition PR-1259.

Le vote immédiat est approuvé à l'unanimité des commissaires présent-e-s.

La présidente soumet à l'approbation de la commission des finances la proposition PR-1259, qui est adoptée à l'unanimité, soit par 14 oui (2 EàG, 1 Ve, 4 S, 2 MCG, 2 DC, 2 LR, 1 UDC).

*Annexe:*

- présentation Powerpoint



[www.ville-geneve.ch](http://www.ville-geneve.ch)

## Acquisition de gré à gré 'Chemin Dr-Jean-Louis Prévost 17'

PR N° 1259



**Proposition d'acquisition  
de gré à gré**

**Parcelle n° 2859, de la commune  
de Genève, section Petit-Saconnex**

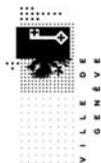
**Parcelles de dépendances :  
n° 2881 - part de copro de 1/34<sup>e</sup>  
n° 1613 - part inconnue**

**Située au chemin Dr-Jean-Louis  
Prévost 17 – lieu-dit « Le Bouchet »**

COMMISSION DES FINANCES

Le 28 août 2018





## DESCRIPTION DE L'OBJET



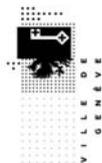
**Parcelle n° 2859**  
**Geneve-Petit-Saconnex**

- Vendeurs :  
Mesdames Derendinger
- Surface parcelle : 1'308 m2
- Villa individuelle de 112 m2 au sol, 2 niveaux hors-sol + un sous-sol
- Construction traditionnelle de 1960
- Prix de vente : Fr. 2'420'000.-  
(prix OLO CHF 2'400'000.-)

## POTENTIEL DU BIEN



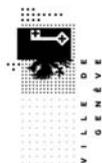
- Selon projet de PLQ en cours d'étude : IUS de 1.6
- Droits à bâtir de la parcelle concernée : 2'092 m2, soit environ 21 logements
- Développement d'environ 130 logements sociaux en unissant les droits à bâtir des 6 parcelles voisines



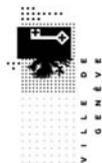
## DEMARCHES

- Achat de gré à gré
- Estimation de l'Office du logement le 17 janvier 2017, au prix de CHF 2'400'000.-
- Le bail à durée déterminée à établir par la GIM avec le propriétaire actuel
- Le loyer sera basé sur le taux d'intérêt de référence de l'Office fédéral du logement, soit arrêté à ce jour à 1,5%
- Rendement locatif futur CHF 36'300.-/an

6

**COÛT DE L'OPERATION**

- Prix d'acquisition 2'420'000.--
- Frais d'acte, honoraires et intérêts, env. 130'000.--
- Coût total de l'opération 2'550'000.--
- **Demande de crédit «PR 1259» 2'550'000.--**



## CONCLUSION ET PERSPECTIVES

- La présente acquisition offrira à moyen terme la réalisation d'un potentiel d'environ 21 logements
- Maison destinée dans un premier temps à la location

Proposition: acquisition de parcelle au chemin D'-Jean-Louis-Prévost

**M<sup>me</sup> Patricia Richard, rapporteuse** (LR). Je souhaite faire moins de remous que tout à l'heure! La proposition PR-1259 a été votée à l'unanimité par la commission des finances, qui l'a étudiée en une seule séance. Il s'agit de racheter une villa située parmi d'autres demeures déjà propriété de la Ville, afin de construire un immeuble assez rapidement. Je le répète, tous les groupes ont accepté ce projet en commission et j'enjoins vivement au plénum de faire de même, puisque cela permettra par la suite de construire des logements.

*Premier débat*

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je me permets d'intervenir pour dire qu'effectivement c'est un très bon achat – et par vente spontanée! Il ne s'agit donc pas d'exercer notre droit de préemption.

Je vais introduire une certaine complication dans cette affaire, car j'ai déposé un amendement pour faire en sorte que cet achat ne nous revienne plus à 2,4 millions de francs, mais à 150 000 francs. La situation est la suivante: il y a un mois, j'ai constaté qu'un article de la loi pour la construction de logements d'utilité publique (LUP) nous avait échappé. C'est assez normal, car nous ne procédons que rarement à des achats directs; d'habitude, nous utilisons le droit de préemption. Or ce genre d'article de loi ne fonctionne pas dans le cadre de la préemption.

Toujours est-il qu'un article de la loi pour la construction de LUP nous permet de bénéficier du Fonds LUP, que le Canton met à la disposition des collectivités et des municipalités qui achètent directement des logements. Je m'en suis aperçu il y a un mois, je le répète, et j'ai obtenu le feu vert de la commission d'attribution du Fonds LUP il y a trois jours. Je vous présente mes excuses, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, pour ce changement de donne.

Nous avons donc présenté une demande à la commission d'attribution du Fonds LUP, qui nous a attribué ces 2,4 millions de francs – sous réserve de l'approbation finale du magistrat cantonal M. Hodgers, je le précise pour le *Mémorial*. Je ne me voyais pas louper cette occasion, si j'ose dire, de faire en sorte que notre municipalité économise 2,4 millions de francs!

Voilà pourquoi je présente cet amendement. Le Conseil municipal le votera ou ne le votera pas, mais il y a une condition à son application à laquelle je vous rends attentifs, Mesdames et Messieurs: le deuxième paragraphe stipule que la Ville de Genève devra, au bénéfice de cette subvention, réaliser ou faire réaliser des logements de type habitation à bon marché (HBM). Monsieur le président, je vous prie de mettre aux voix mon amendement pour faire économiser plus de 2 millions de francs à notre municipalité. Je vous le lis:

*Projet d'amendement*

Reformuler comme suit l'article 2 de la proposition PR-1259:

«Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 550 000 francs, frais d'actes, droits d'enregistrements et émoluments du Registre foncier compris, en vue de cette acquisition, *dont à déduire une subvention pour la construction de logements d'utilité publique prévue par le Canton de Genève, en application de la loi sur la construction de logements d'utilité publique du 24 mai 2007, de 2 400 000 francs, soit un montant net de 150 000 francs.*

*Au bénéfice de cette subvention, la Ville de Genève devra réaliser ou faire réaliser des logements correspondant à la catégorie 1 de la loi sur le logement et la protection des locataires (LGL), soit des immeubles d'habitation bon marché (HBM).»*

**Le président.** Mesdames et Messieurs, vous avez cet amendement sous les yeux. Sachant que la proposition PR-1259 sort de commission, je suppose que cela va quand même relancer quelque peu la discussion.

**M. Simon Brandt (LR).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'argument qui nous est donné ici est une plaisanterie! On ne peut pas dire qu'il faut modifier le montant d'une délibération parce qu'on vient de découvrir, il y a quelques jours, qu'on pouvait faire appel au Fonds LUP! Je rappelle que, lorsque nous ouvrons un crédit au Conseil administratif comme c'est le cas ici, il n'est pas obligé de le dépenser. Par conséquent, si par bonheur M. Pagani a pu trouver un fonds externe pour financer son projet, il n'a qu'à y faire appel et n'a pas besoin de modifier le montant du crédit demandé dans la proposition.

Mais il nous dit maintenant qu'il faut également modifier la catégorie des logements construits. Et hop, on nous donne à voter ça comme ça, sur le siège, alors qu'on n'a pas pu analyser la chose en commission. Là, on se moque de nous! Pour cette raison, en tant que président de la commission des finances à l'époque du traitement de la proposition PR-1259, je demande le renvoi de ce dossier en commission, afin que l'on nous explique au moins quelle est la raison du changement de gabarit des logements prévus. Cette affaire ressemble, une fois encore, à ce dont M. Pagani est coutumier: quelque chose qui a été fait sur un coin de table et qui risque de nous exploser à la figure dans quelque temps, car on n'aura pas pu l'analyser comme il se doit. Je demande donc formellement le renvoi du rapport PR-1259 A en commission. *(Applaudissements.)*

Proposition: acquisition de parcelle au chemin D'-Jean-Louis-Prévost

**Le président.** Nous atteignons la limite de nos possibilités technologiques, Mesdames et Messieurs. Nous avons scanné l'amendement de M. Pagani, vous l'avez reçu ou vous allez le recevoir par mail sur vos ordinateurs portables. On me dit que ce n'est pas encore fait... Je vais simplement vous le relire, puis redonner la parole à M. Pagani; mais il est évident que cela relance la discussion. (*Le président relit l'amendement.*)

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Je suis désolé mais, moi, j'ai obtenu le feu vert pour l'octroi de cette subvention sous réserve de l'accord de M. Hodgers. Si je l'avais pu, je serais allé présenter cela à la commission des finances avant le vote de la proposition PR-1259. Je rappelle que nous avons déjà dû faire prolonger la promesse d'achat de cette parcelle et du bâtiment qui s'y trouve. C'est une vente spontanée, la personne propriétaire est venue nous dire: «Je préfère vendre ma parcelle à la collectivité publique pour faire des HBM», puisqu'en fait aujourd'hui encore nous construisons des HBM. Je ne vois donc pas où est le problème.

Effectivement, j'aurais dû passer par la commission des finances. Alors, si vous jugez qu'un petit tour en commission des finances – mais sans rapport à rédiger ensuite – est utile, Mesdames et Messieurs, je veux bien le faire. Ainsi, le magistrat cantonal M. Hodgers pourra valider définitivement cette subvention. Cela ne me pose pas de problème, à condition qu'on ne perde pas de temps, car on en a déjà perdu passablement dans cette affaire. Il s'agit d'une économie substantielle pour la construction sur cette parcelle de logements qui seront de toute façon en grande partie des HBM. Par conséquent, Monsieur le président, que le plénum vote cet amendement sur le siège ou qu'il le renvoie avec la proposition en commission, cela ne me pose aucun problème – mais je souligne qu'il y a urgence à faire économiser de l'argent à notre collectivité!

**Le président.** Mesdames et Messieurs, vous avez reçu cet amendement par mail. J'entrevois quelques difficultés pour la suite du débat... Je constate que quatre personnes sont inscrites au tour de parole, alors qu'il est déjà 19 h 24. Je verrais d'un assez bon œil que nous arrêtions là nos travaux pour reprendre le traitement de ce point dès la reprise à 20 h 30, après le film. Cela vous donnera la possibilité de discuter entre-temps au sein de vos groupes... (*Remarques dans la salle.*) Pour l'instant, je veux simplement interrompre la discussion, ce qui donnera à chaque groupe la possibilité de discuter de l'amendement de M. Pagani. Sachez que nous reprendrons ce débat à 20 h 30. Au préalable, nous aurons le plaisir – ce qui nous détendra un peu – de voir le film sur la commune amie des enfants que j'ai annoncé tout à l'heure, puis nous reprendrons le traitement de ce point avant de passer aux urgences. Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter bon appétit!

3058

SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2018 (après-midi)

Propositions des conseillers municipaux – Interpellations – Questions écrites

**13. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

**14. Interpellations.**

Néant.

**15. Questions écrites.**

Néant.

Séance levée à 19 h 25.

## SOMMAIRE

1. Exhortation . . . . .	2974
2. Communications du Conseil administratif . . . . .	2974
3. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	2974
4. Prestation de serment de M <sup>me</sup> Véronique Latella remplaçant M. Olivier Wasmer, conseiller municipal démissionnaire . . . . .	2979
5. Questions orales . . . . .	2979
6. Proposition du Conseil administratif du 18 septembre 2018 en vue de l'ouverture: – d'un crédit de 1 021 939 francs destiné à la mise en zone 30 km/h du quartier de Sécheron; – d'un crédit de 1 363 000 francs destiné à la mise en zone 30 km/h du quartier de Vermont-Vidollet (PR-1320) . . . . .	2995
7. Proposition du Conseil administratif du 25 septembre 2018 en vue de l'ouverture d'un crédit de 645 000 francs destiné à l'étude de la rénovation de la ferme du parc Beaulieu et de ses annexes, à la création de locaux associatifs et au remplacement des serres existantes, sise rue Baulacre 3, parcelle N° 2634 du cadastre de la commune de Genève-Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève (PR-1321). . . . .	3010
8. Projet de délibération du 3 octobre 2018 de M <sup>mes</sup> et MM. Vincent Schaller, Maria Pérez, Eric Bertinat, Renate Cornu, Uzma Khamis Vannini, Daniel Sormanni, Pascal Spuhler, Jacques Pagan, Alain de Kalbermatten, Pascal Altenbach, Stefan Gisselbaek, Rémy Burri et Pierre Gauthier: «Pour un financement des camps de ski et autres camps scolaires par la Ville de Genève» (PRD-186) . . . . .	3017
9. Interpellation orale du 3 octobre 2018 de M <sup>mes</sup> et MM. Patricia Richard, Rémy Burri, Simon Brandt, Daniel Sormanni, Pierre Scherb, Anne Carron, Marie Barbey-Chappuis, Jean-Philippe Haas et Renate Cornu: «Maison des associations: les bons comptes font-ils les bons camarades?» (IO-289). . . . .	3020

10. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 6 mars 2018, sur demande du département des constructions et de l'aménagement, en vue de l'approbation du projet de résolution d'initiative communale pour engager la procédure d'adoption du plan localisé de chemin pédestre situé sur l'avenue de la Forêt, feuilles N<sup>os</sup> 29, 54 et 56 section Genève Petit-Saconnex du cadastre communal (PR-1292 A) ..... 3022
11. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 10 janvier 2018 en vue de l'ouverture d'un crédit de 262 100 francs destiné à couvrir les frais d'études concernant l'assainissement du sol de trois cimetières municipaux, à savoir: Saint-Georges, Châtelaine et Petit-Saconnex, sis sur les parcelles privées de la Ville N<sup>os</sup> 3326, 3974, 3543, 3544 et 88 (PR-1284 A) ..... 3032
12. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 4 octobre 2017 en vue de l'acquisition par la Ville de Genève de la parcelle N<sup>o</sup> 2859 et dépendances, de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, d'une surface de 1308 m<sup>2</sup>, sise chemin D<sup>r</sup>-Jean-Louis-Prévost 17, propriété de M<sup>mes</sup> Alizée et Maeva Derendinger, pour le prix de 2 550 000 francs (droits d'enregistrement et émoluments au Registre foncier, frais de notaire et remboursement des frais, imprévus et intérêts courus compris) (PR-1259 A) ..... 3044
13. Propositions des conseillers municipaux ..... 3058
14. Interpellations ..... 3058
15. Questions écrites ..... 3058

La secrétaire administrative du Conseil municipal:  
*Marie-Christine Cabussat*